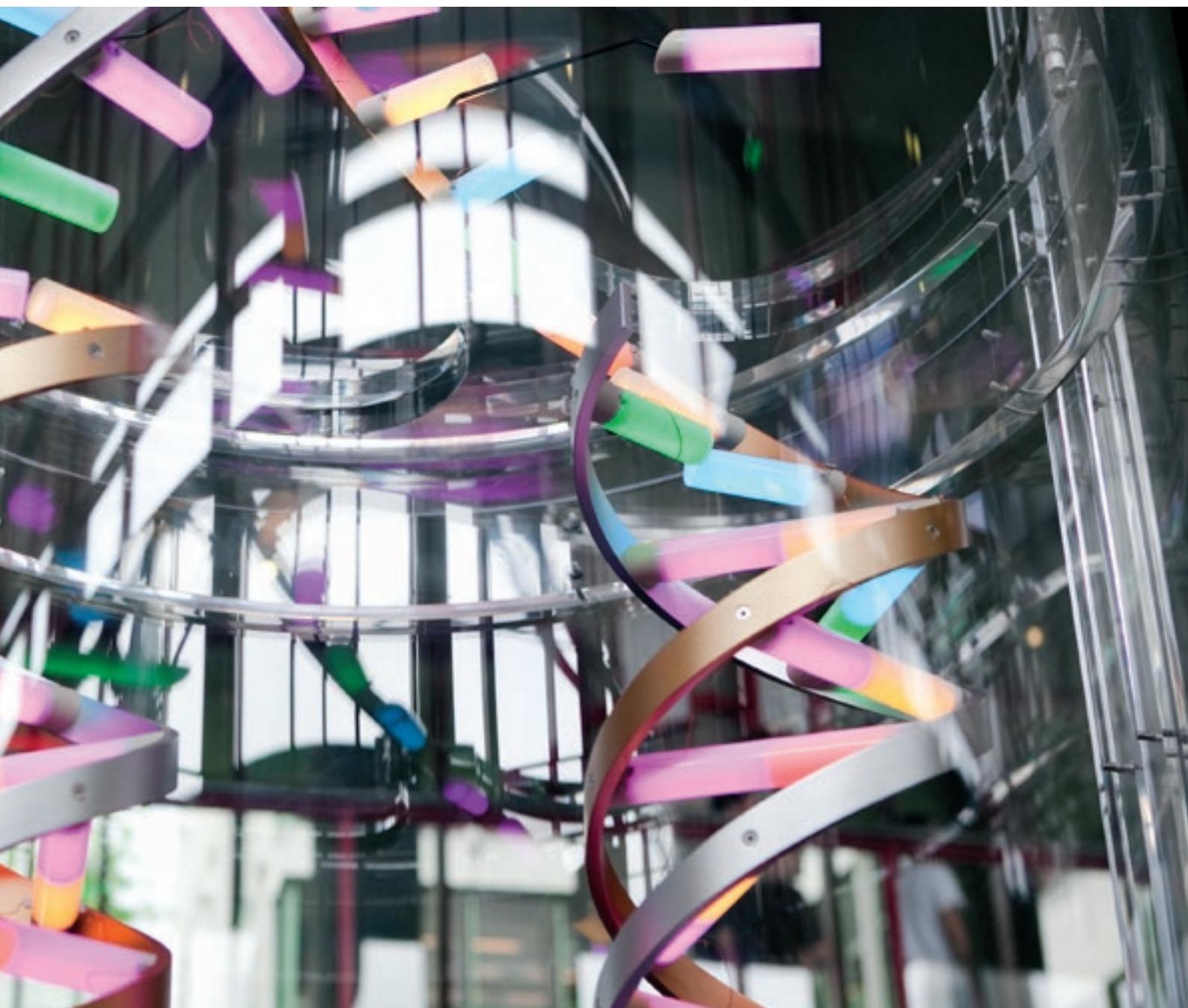


# Rapport financier

## Comptes 2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE



# Rapport financier

# Comptes 2024



## Table des matières

1.	Le mot de la Rectrice	5
2.	Les états financiers consolidés	9
2.1.	Bilan	11
2.2.	Compte d'exploitation	12
2.3.	Tableau de flux de trésorerie	13
2.4	Tableau de variation des Fonds propres	14
3.	Les notes relatives aux états financiers consolidés	15
3.1	Informations générales	17
3.1.1	Présentation générale	17
3.1.2	Bases de la présentation des comptes	17
3.2	Principes et méthodes comptables	18
3.2.1	Jugement et estimations	18
3.2.2	Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	18
3.2.3	Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	19
3.2.4	Comptes de régularisation actifs et passifs	20
3.2.5	Stocks	20
3.2.6	Immeubles de placement	21
3.2.7	Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	21
3.2.8	Immobilisations incorporelles	21
3.2.9	Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	22
3.2.10	Actifs éventuels	22
3.2.11	Créanciers et emprunts	22
3.2.12	Provisions et passifs éventuels	22
3.2.13	Fonds	23
3.2.14	Revenus	23
3.2.15	Subventions	23
3.2.16	Prestations aux collaborateurs-trices	24
3.2.17	Contrats de location	24
3.2.18	Évaluation des risques	24
3.3	Annexes aux états financiers	25
3.3.1	Information sectorielle	25
3.3.2	Information budgétaire (non auditee)	25
3.3.3	Liquidités et équivalents de liquidités	30
3.3.4	Placements financiers	30
3.3.5	Débiteurs	34
3.3.6	Comptes de régularisation actifs	35
3.3.7	Immeubles de placement	35
3.3.8	Immeubles d'exploitation et terrains	39
3.3.9	Immobilisations corporelles et incorporelles	40
3.3.10	Subventions d'investissement constatées d'avance	41
3.3.11	Autres actifs d'exploitation	41
3.3.12	Créanciers	42
3.3.13	Comptes de régularisation passifs	43
3.3.14	Fonds affectés à la recherche	43
3.3.15	Instruments financiers	44

## Table des matières

---

3.3.16 Gestion des risques financiers	46
3.3.17 Provisions	50
3.3.18 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	50
3.3.19 Fonds d'innovation et de développement	51
3.3.20 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	51
3.3.21 Part de subvention non dépensée	52
3.3.22 Subventions reçues	52
3.3.23 Taxes universitaires	54
3.3.24 Autres écolages	55
3.3.25 Prestations de services et ventes	55
3.3.26 Dédommagements de tiers	56
3.3.27 Recettes diverses	57
3.3.28 Charges de personnel	57
3.3.29 Biens, services et marchandises	59
3.3.30 Subventions accordées	59
3.3.31 Information relative à la mise à disposition de moyens	60
3.3.32 Principaux dirigeants	61
3.3.33 Information relative aux parties liées	62
3.3.34 Informations sur les actifs éventuels	64
3.3.35 Engagements conditionnels	64
3.3.36 Événements postérieurs à la clôture	64
4. Rapport de l'organe de révision	65



# 1. Le mot de la Rectrice

Les comptes de l'exercice 2024 font état d'un bénéfice net de 27 millions de francs, toutes sources confondues.

Ce résultat positif est principalement attribuable à un excédent financier de 49 millions de francs, conséquence d'une année marquée par des performances boursières globalement favorables. Plus précisément, les gains latents du portefeuille mobilier, s'élevant à 26 millions de francs, ainsi que les produits réalisés issus du portefeuille mobilier, pour un montant de 19 millions de francs, ont contribué à ce résultat.

Le résultat d'exploitation est, comme pour l'année 2023, déficitaire, à hauteur de 22 millions de francs pour l'année 2024. L'augmentation des charges d'exploitation de 32 millions de francs n'a pas été entièrement absorbée par l'augmentation des produits d'exploitation de 19 millions de francs, dont font partie principalement les subventions reçues.

La principale cause de l'augmentation des charges d'exploitation réside dans la croissance du coût de personnel, qui a augmenté de 19 millions de francs résultat de l'octroi d'une annuité additionnelle aux collaborateurs et collaboratrices de l'Université. L'augmentation des prix de l'énergie ainsi qu'une maintenance intensifiée du parc informatique en raison notamment de l'implémentation du programme e-administration, ont également entraîné une hausse des charges d'exploitation.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2024 affichent un excédent de charges pour un montant de 11 millions de francs. Cet excédent est inférieur de 7 millions de francs à celui budgétisé de 18 millions de francs ; cela est dû à une baisse des charges de 12 millions de francs partiellement compensée toutefois par une diminution des produits de 5 millions. A noter que ce déficit de 11 millions de francs tient compte des économies - à hauteur de 5 millions de francs – réalisées par l'Université en 2024 en lien avec le programme d'économie 2024/2027. La situation, bien que meilleure que prévue au budget 2024, est ainsi complexe, et ce d'autant plus que de nouvelles coupures de financements fédéraux sont annoncées. Enfin, on signalera que ce déficit a un impact également sur la réserve du Fonds d'innovation et de développement (FID), qui n'a plus été alimenté depuis cinq ans et qui est désormais épuisé. Les perspectives de réapprovisionnement sont actuellement limitées.

Il me semble essentiel de trouver une solution durable pour la gestion des mécanismes salariaux décidés par les autorités cantonales, qui ne sont remboursés qu'à hauteur de 75 %. Cette contrainte pèse lourdement sur nos comptes, et ce d'autant plus que l'Université doit faire face à un programme d'économies de 20 millions de francs sur quatre ans, à une diminution du niveau des subventions fédérales (en dépit d'une augmentation attendue du nombre des étudiants, cf. infra) et

à une diminution des recettes provenant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU). Néanmoins, je reste convaincue que le Conseil d'État, avec le soutien de la majorité des députées et députés du Grand Conseil, pourra élaborer une solution équilibrée notamment dans la prise en compte des mécanismes salariaux, permettant ainsi à l'Université de retrouver des marges budgétaires suffisantes pour soutenir son développement à long terme.

En 2024, le secteur de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) se heurte à des contraintes financières, impactant également les perspectives de l'UNIGE. Le message FRI 2025-2028 prévoit une augmentation modeste de la contribution fédérale de base aux universités cantonales, limitée à seulement 1 % en termes nominaux. Toutefois, une fois l'inflation prévue pour la période 2025-2028 prise en compte, cette hausse se traduit par une baisse en termes réels, et ce en dépit du fait que l'Office fédéral de la statistique (OFS) anticipe une forte croissance démographique des effectifs étudiants, estimée à 17 % pour les hautes écoles universitaires d'ici 2033, et que notre université a déjà dû absorber une croissance de l'ordre de 15 % ces 10 dernières années. La réduction des ressources financières, combinée à l'augmentation des effectifs des étudiants-es, représente un défi majeur pour les hautes écoles suisses et la nôtre en particulier.

L'année 2024 a constitué un tournant pour l'UNIGE, qui a lancé le programme d'économies le plus ambitieux de son histoire. Ce programme, porté par le nouveau Rectorat, vise à réduire les dépenses de 20 millions de francs sur quatre ans, dans le but de rétablir l'équilibre financier d'ici 2027, étant entendu que le Grand Conseil a généreusement octroyé un montant de 6 millions de francs complémentaires sur quatre ans dans le cadre de ce programme d'économies. Les réductions budgétaires annoncées par la Confédération dans le cadre du programme d'allégement des finances fédérales, mises en consultation en janvier 2025, viendraient ainsi aggraver une situation financière déjà critique.

Dans ce contexte de ressources limitées pour les hautes écoles, je tiens à remercier une fois encore le Canton pour le soutien apporté lors de l'approbation de la 5<sup>ème</sup> édition de la Convention d'objectifs (COB5), d'un montant de 25,75 millions de francs. La COB5 témoigne de la confiance du peuple genevois, à travers ses représentants et représentantes, à l'égard de notre université. Ce soutien précieux nous permet de poursuivre nos missions avec succès, comme en témoignent la visite d'éminents scientifiques tels que Yann Le Cun, lauréat du prix Turing pour ses travaux sur l'intelligence artificielle, ainsi que la rencontre de trois médaillés Fields en novembre 2024, qui illustrent l'excellence de nos recherches.

L'année 2024 a également été marquée par la transition entre deux équipes de direction et l'adoption à l'automne d'un nouveau plan stratégique pour la période 2024-2034 : ce document permet d'orienter l'action du Rectorat et de lancer de nouveaux projets. Le thème du "vivre ensemble", central dans ma campagne, reste au cœur des priorités stratégiques pour les années à venir.

La crise du Covid a créé une période d'isolement profond, particulièrement difficile pour nos étudiants-es. L'essor du numérique et du télétravail durant cette période a accentué cette rupture, et ses effets se ressentent encore aujourd'hui, avec un besoin constant de développement de nouveaux liens et de renforcement de la cohésion au sein de la communauté. L'UNIGE répond à ce besoin grâce à ses dispositifs de soutien financier, social et sanitaire, qui complètent ceux déjà existants au sein de l'écosystème cantonal. Ces dispositifs apportent aux étudiants-es des aides ciblées, matérielles et morales, comme les consultations psychologiques subventionnées ou

gratuites, ou l'accès à des jobs étudiants grâce à la plateforme qui leur est dédiée, et sur laquelle 11'000 d'entre elles et eux sont désormais inscrits. En 2024, l'UNIGE a pu soutenir financièrement 720 étudiants-es pour un montant total de 4 millions de francs, leur permettant de vivre dans des conditions matérielles compatibles avec la réussite de leurs études. On citera encore le soutien accru dans l'aide aux étudiants-es en situation d'endettement, notamment grâce à une collaboration renforcée avec la Fondation genevoise de désendettement. Enfin, en septembre 2024, l'Université a remporté l'appel à investisseurs pour la construction de logements étudiants dans le quartier de l'Étoile, en partenariat avec la Fondation pour le Logement Etudiant, avec à la clé une centaine de chambres disponibles d'ici à 2028.

Dans un contexte international marqué par l'incertitude politique et une recrudescence des conflits, l'UNIGE s'engage à renforcer le sentiment d'appartenance de sa communauté. C'est dans cette optique que nous avons lancé en 2024 le projet pour l'application « Virtual Student Center », conçue pour offrir aux étudiants-es de l'UNIGE un accès simplifié et personnalisé aux ressources événementielles, associatives et sociales, en fonction des bâtiments universitaires et des préférences individuelles. Par ailleurs, à travers sa participation au programme *Scholars at Risk* et la mise en œuvre du projet *Horizon Académique*, l'UNIGE soutient activement l'intégration des personnes issues du domaine de l'asile, facilitant ainsi leur accueil et leur insertion au sein de la Cité.

Je suis pleinement consciente des défis majeurs qui se dressent sur la route de notre Alma Mater et suis résolue à les relever avec détermination. L'UNIGE dispose d'atouts précieux : les compétences et l'expérience de ses collaboratrices et collaborateurs, l'excellence de son corps enseignant et de ses chercheuses et chercheurs, ainsi que le dynamisme et l'engagement de sa communauté étudiante. Ces forces nous permettront de poursuivre la réalisation de nos missions avec rigueur et succès, comme nous l'avons toujours fait.



Audrey Leuba  
Rectrice



## 2. Les états financiers consolidés



**2.1 Bilan**

au 31 décembre 2024

**2024****2023**

Note Page

**Actifs**

<b>Actifs circulants</b>	Liquidités et équivalents de liquidités	18 100 171	14 491 144	3 30
	Placements financiers	470 935 717	448 081 365	4 30
	Débiteurs avec contrepartie	46 946 893	37 525 897	5 34
	Débiteurs sans contrepartie	7 859 953	13 378 374	5 34
	Comptes de régularisation actifs	12 035 886	9 445 330	6 35
	Stocks	1 015 796	893 015	
	<b>Total actifs circulants</b>	<b>a</b>	<b>556 894 417</b>	<b>523 815 126</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	Immeubles de placement	131 859 740	129 019 740	7 35
	Immeubles d'exploitation et terrains	70 068 646	72 441 381	8 39
	Immobilisations corporelles	67 498 084	70 577 341	9 40
	Immobilisations incorporelles	18 154 766	9 062 415	9 40
	Immobilisations en cours	3 682 782	8 346 623	9 40
	Subvention investissement constatée d'avance	-78 232 251	-76 611 201	10 41
	Autres actifs d'exploitation	16 362 099	16 796 842	11 41
	<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>b</b>	<b>229 393 866</b>	<b>229 633 140</b>
	<b>Total actifs</b>	<b>c=a+b</b>	<b>786 288 282</b>	<b>753 448 266</b>

**Passifs**

<b>Fonds étrangers</b>	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	30 211 520	25 424 361	12 42
	Créanciers sans contrepartie	1 432 144	2 151 815	12 42
	Comptes de régularisation passifs	10 441 321	12 595 143	13 43
	Fonds affectés à la recherche	201 437 721	197 327 664	14 43
	Provisions - part à court terme	31 385	37 998	17 50
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	438 260	1 104 260	7 38
	Part de subvention à restituer à échéance COB	-	-	21 51
	<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>d</b>	<b>243 992 351</b>	<b>238 641 241</b>
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	731 078	429 609	12 42
	Provisions - part à long terme	222 687	410 635	17 50
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	11 632 910	11 251 170	7 38
	Impôts différés	5 926 534	5 729 275	
	Part de subvention à restituer à échéance COB	-	-	21 51
	<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>e</b>	<b>18 513 209</b>	<b>17 820 690</b>
	<b>Total fonds étrangers</b>	<b>f=d+e</b>	<b>262 505 560</b>	<b>256 461 931</b>
<b>Fonds propres</b>	Fonds d'innovation et de développement	2 856	20 507	19 51
	Autres fonds propres affectés	344 020 871	312 506 535	20 51
	Part de subvention non dépensée	-17 324 529	-6 268 910	21 52
	Autres fonds propres libres	197 083 524	190 728 203	20 51
	<b>Total fonds propres</b>	<b>g</b>	<b>523 782 722</b>	<b>496 986 335</b>
	<b>Total passifs</b>	<b>h=f+g</b>	<b>786 288 282</b>	<b>753 448 266</b>

## 2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2024

2024

2023

Note Page

<b>Produits d'exploitation</b>	a	<b>868 257 087</b>	<b>849 597 287</b>	
Subventions reçues		773 781 553	747 193 173	22 52
Taxes universitaires		12 554 411	12 594 432	23 54
Autres écolages		17 403 865	15 095 474	24 55
Prestations de services et ventes		36 371 074	45 252 744	25 55
Dédommagements de tiers		24 301 626	25 520 762	26 56
Recettes diverses		3 843 453	3 739 042	27 57
Dissolution de provision		1 105	201 661	
<b>Charges d'exploitation</b>	b	<b>889 563 375</b>	<b>857 163 117</b>	
Charges de personnel		680 875 631	661 815 059	28 57
Biens, services, marchandises		141 476 882	131 592 360	29 59
Amortissements		31 569 566	31 585 703	8/9 38/39
Dépréciation d'actifs		51 320	367 078	
Subventions accordées		35 589 976	31 802 916	30 59
<b>Résultat net d'exploitation</b>	d=a-b+c	<b>-21 773 647</b>	<b>-7 305 229</b>	
<b>Produits financiers</b>	e	<b>53 432 913</b>	<b>34 111 047</b>	
Produits réalisés portefeuille mobilier		19 341 652	6 990 223	4 32
Gains latents portefeuille mobilier		25 820 320	21 191 666	4 32
Produits immeubles de placement		5 430 941	5 379 158	7 36
Gains latents immeubles de placement		2 840 000	550 000	7 36
<b>Charges financières</b>	f	<b>4 862 879</b>	<b>2 737 738</b>	
Pertes réalisées portefeuille mobilier		1 340 405	97 501	4 32
Pertes latentes portefeuille mobilier		-	-	4 32
Frais de gestion portefeuille mobilier		635 896	561 584	4 32
Pertes réalisées immeubles de placement		-	-	7 36
Charges immeubles de placement		2 886 578	2 078 653	7 36
<b>Résultat financier</b>	g=e-f	<b>48 570 034</b>	<b>31 373 309</b>	
<b>Résultat net</b>	h=d+g	<b>26 796 387</b>	<b>24 068 080</b>	

## 2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2024

	Résultat net de l'exercice	2024	2023
<b>Activités d'exploitation</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>26 796 387</b>	<b>24 068 080</b>
Amortissement	31 569 566	31 387 135	
Pertes et ajustements des provisions sur débiteurs douteux	-51 320	-367 078	
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	198 568	
Variation des provisions (constitution moins utilisation et dissolution)	-194 562	41 204	
Variation des impôts différés sur immeuble de placement	197 259	19 314	
Variation des mises en équivalence	467 360	-260 601	
Produits différés sur les subventions d'investissement	-24 652 490	-24 198 675	
+ / - Gains latents et pertes latentes immeubles de placement	-2 840 000	-550 000	
+ / - Gains latents et pertes latentes des autres actifs d'exploitation	-32 306	171 814	
+ / - Gains latents et pertes latentes du portefeuille mobilier	-25 845 747	-21 270 814	
+ / - Gains latents et pertes latentes sur change d'exploitation	47 311	69 994	
<b>+ / - charges et revenus non monétaires</b>	<b>-21 334 928</b>	<b>-14 759 140</b>	
Produits financiers	-24 772 593	-12 369 381	
Charges financières	4 665 620	2 718 424	
<b>+ / - charges &amp; produits financiers</b>	<b>-20 106 973</b>	<b>-9 650 957</b>	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>a</b>	<b>-14 645 515</b>	<b>-342 017</b>
Variation des débiteurs avec contrepartie	-9 369 676	-5 819 449	
Variation des débiteurs sans contrepartie	5 518 421	5 097 560	
Variation des stocks	-122 781	-45 064	
Variation des comptes de régularisation actifs	-2 590 556	810 956	
Variation des autres actifs d'exploitation	-312	13 248	
Variation des créanciers avec contrepartie	5 088 628	-4 212 380	
Variation des créanciers sans contrepartie	-719 671	1 149 236	
Variation des comptes de régularisation passifs	-2 153 822	1 951 455	
Variation des fonds affectés à la recherche	4 110 056	6 419 756	
Variation de la part de subvention à restituer	-	-	
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation nets</b>	<b>b</b>	<b>-239 711</b>	<b>5 365 317</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>	<b>c=a+b</b>	<b>-14 885 227</b>	<b>5 023 300</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Immeuble d'exploitation -	-	-	
Variation immo corporelles -	-21 513 686	-24 901 888	
Variation immo incorporelles +	-13 696 239	-6 299 098	
Variation immo en cours -	4 663 841	-2 885 259	
Variation Subvention d'investissement CA +	26 273 540	26 469 539	
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>	<b>d</b>	<b>-4 272 544</b>	<b>-7 616 706</b>
<b>Activités de financement</b>			
Produits financiers	24 772 593	12 369 381	
Charges financières	-4 665 620	-2 718 424	
Acquisition d'actifs financiers ( <i>augmentation</i> )	-68 664 394	-28 352 385	
Cession d'actifs financiers ( <i>augmentation</i> )	51 655 788	26 395 812	
Apports / Retraits ( <i>augmentation/diminution</i> )	20 000 000	-8 500 000	
Variation emprunts hypothécaires ( <i>diminution</i> )	-284 260	-284 260	
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>	<b>e</b>	<b>22 814 108</b>	<b>-1 089 875</b>
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>f=c+d+e</b>	<b>3 656 337</b>	<b>-3 683 282</b>
<b>Variation des liquidités</b>			
Liquidités en début de période	g	14 491 144	18 244 420
Liquidités en fin de période <small>avant variation</small>		18 100 171	14 491 144
Variation de change sur comptes courants		47 311	69 994
Liquidités en fin de période <small>après variation</small>		18 147 482	14 561 138

## 2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2024

	Fonds d'innovation et de développement	Fonds universitaires avec chartes	Autres Fonds propres affectés	Fonds propres affectés	Part de subvention État non dépensée	Autres Fonds propres libres	Fonds propres libres	Excédent+ / Déficit-	Total Fonds propres
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>	20 507	179 386 398	133 120 137	<b>312 527 042</b>	-6 268 910	190 728 204	<b>184 459 294</b>	-0	<b>496 986 336</b>
Revenus liés aux fonds propres affectés		9 082 628	43 717 163	<b>52 799 791</b>			-	-52 799 791	-
Charges liés aux fonds propres affectés	-17 651	-1 606 671	-51 169 260	<b>-52 793 582</b>			-	52 793 582	-
Transferts			31 490 476	<b>31 490 476</b>	-	-31 490 476	<b>-31 490 476</b>	-	-
Affectation du résultat				-	-11 055 619	37 845 797	<b>26 790 178</b>	-26 790 178	-
Résultat net de l'exercice				-			-	26 796 387	<b>26 796 387</b>
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>2 856</b>	<b>186 862 355</b>	<b>157 158 516</b>	<b>344 023 727</b>	<b>-17 324 529</b>	<b>197 083 525</b>	<b>179 758 996</b>	-0	<b>523 782 722</b>

	Fonds d'innovation et de développement	Fonds universitaires avec chartes	Autres Fonds propres affectés	Fonds propres affectés	Part de subvention État non dépensée	Autres Fonds propres libres	Fonds propres libres	Excédent+ / Déficit-	Total Fonds propres
<b>Solde au 1er janvier 2023</b>	891 451	177 081 440	120 978 502	<b>298 951 393</b>	-471 300	174 438 162	<b>173 966 862</b>	-0	<b>472 918 255</b>
Revenus liés aux fonds propres affectés	20 507	7 538 325	40 255 725	<b>47 814 557</b>			-	-47 814 557	-
Charges liés aux fonds propres affectés	-891 451	-2 285 518	-44 637 587	<b>-47 814 556</b>			-	47 814 556	-
Transferts		-2 947 849	16 523 498	<b>13 575 648</b>		-13 575 648	<b>-13 575 648</b>	-	-
Affectation du résultat				-	-5 797 610	29 865 691	<b>24 068 080</b>	-24 068 080	-
Résultat net de l'exercice				-			-	24 068 080	<b>24 068 080</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>20 507</b>	<b>179 386 398</b>	<b>133 120 137</b>	<b>312 527 042</b>	<b>-6 268 910</b>	<b>190 728 204</b>	<b>184 459 294</b>	-0	<b>496 986 336</b>

### **3. Les notes relatives aux états financiers consolidés**



## 3.1 Informations générales

### 3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L 10103). L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité).

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités :

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève (ci-après, l'État) et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds provenant de l'extérieur qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la Commission européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Approuvés par le Rectorat de l'Université le 12 mars 2025, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

### 3.1.2 Bases de la présentation des comptes

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF), les états financiers de l'Université sont établis selon les normes internationales pour le secteur public (IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF),

En 2024, aucune nouvelle norme IPSAS n'est entrée en vigueur.

Plusieurs nouvelles normes IPSAS entreront en vigueur en 2025 et 2026.

A la date de ce rapport, les nouvelles normes suivantes ont été publiées pour 2025 et 2026 :

Norme	Entrée en vigueur
IPSAS 43 – Contrats de location	01.01.2025
IPSAS 44 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	01.01.2025
IPSAS 45 – Immobilisations corporelles	01.01.2025
IPSAS 46 – Évaluation	01.01.2025
IPSAS 47 – Produits	01.01.2026
IPSAS 48 – Charges de transfert	01.01.2026
IPSAS 49 – Régimes de retraite	01.01.2026

Les normes et modifications susmentionnées ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les états financiers consolidés actuels.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

Les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont exprimés en francs suisses arrondis.

## 3.2 Principes et méthodes comptables

### 3.2.1 Jugement et estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de jugements et d'estimations influençant la valeur des actifs, des passifs, et des engagements conditionnels à la date du bilan, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les principaux jugements concernent la classification des fonds, distinguant les fonds propres et les fonds étrangers conformément aux normes IPSAS (voir note « 3.2.13 Fonds »). Les estimations clés portent sur les immeubles de placement et les provisions, détaillées respectivement dans les notes « 3.3.6 Immeubles de placement » et « 3.3.12 Provisions ».

Bien que ces estimations soient fondées sur les meilleures connaissances disponibles, les résultats effectifs pourraient différer des prévisions initiales.

### 3.2.2 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ceux des cinq sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), les états financiers individuels de la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (co-entité du Fonds

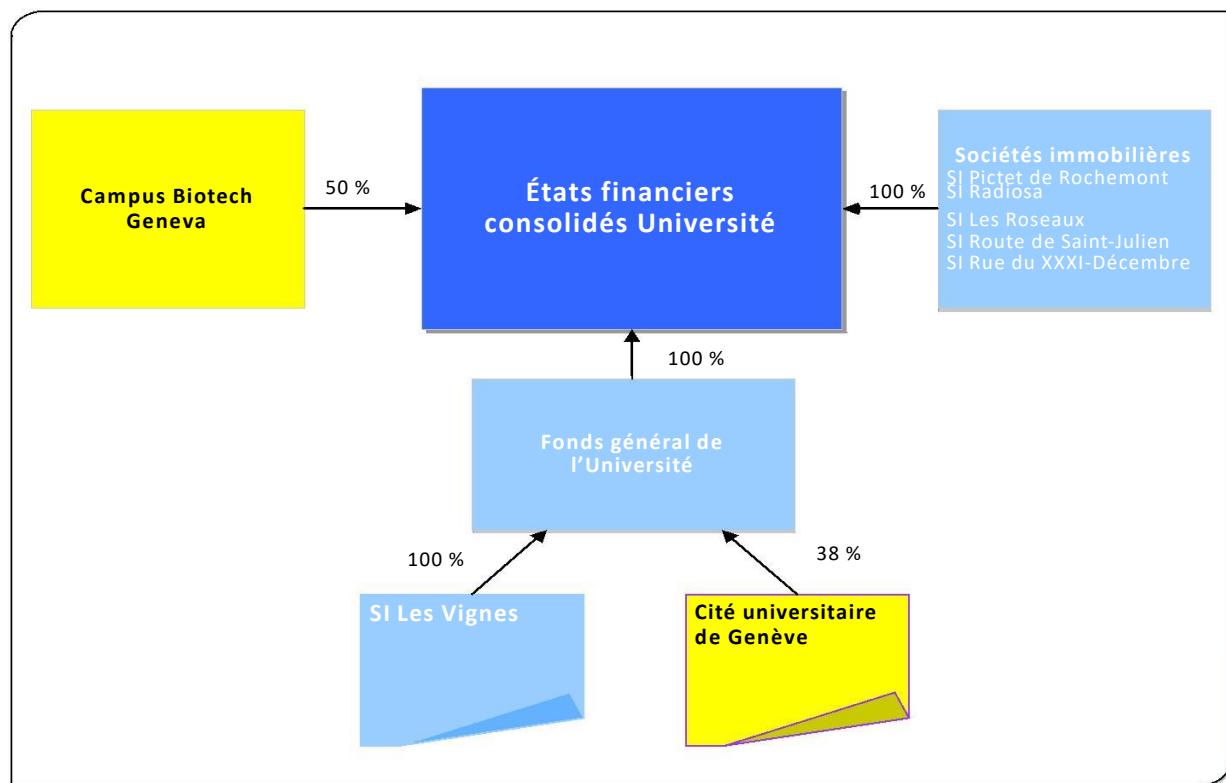
général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (co-entité avec contrôle conjoint).

Le périmètre des états financiers consolidés de l'Université est inchangé par rapport à 2023.

Les entités sous contrôle exclusif de l'Université sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité pour en tirer des avantages. Les résultats des entités filles sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur acquisition ou création et jusqu'à leur cession ou liquidation. Les ajustements nécessaires sont apportés pour aligner leurs méthodes comptables avec celles de l'Université, et toutes les transactions intragroupes sont éliminées.

Les entités contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, reflétant la quote-part de l'Université dans leur actif net.

Le périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :



La liste des parties liées, incluant les entités où un représentant officiel de l'Université siège dans l'organe de direction, est présentée dans la note « 3.3.33 Information relative aux parties liées ».

### 3.2.3 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

#### Actifs financiers et instruments dérivés

Les actifs financiers incluent principalement les liquidités et équivalents de liquidités, les placements financiers et les débiteurs provenant de transactions avec contrepartie (ex. : clients, débiteurs fonds de recherche) ou sans contrepartie (ex. : débiteurs subventions cantonales).

Les liquidités et les placements à court terme sont évalués à la valeur nominale.

Les actifs financiers détenus dans le but d'être négociés sont inscrits au bilan à leur juste valeur avec effet sur le résultat. Les fluctuations de valeurs et les dividendes sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les corrections de valeur sur les débiteurs sont toujours évaluées à la hauteur de la perte sur créances attendue sur la durée de vie. La probabilité de défaut est basée sur des valeurs empiriques, l'expérience, complétées par un examen détaillé des créances non encore recouvrées et des hypothèses quant à la possibilité de recouvrement. Les corrections de valeur concernant les pertes sur ces créances attendues sont inscrites au bilan, comme actifs négatifs. Ils sont diminués des provisions pour dépréciation lorsque des éléments probants indiquent que certains montants ne seront pas recouvrés.

### **Monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de fin d'année, et les écarts de change sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

### **Instruments financiers dérivés**

L'Université utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux fluctuations des risques de change, risque d'intérêt ou risque de marché. Ces instruments sont initialement comptabilisés et évalués à la juste valeur à la date de conclusion de contrat. L'évaluation ultérieure est à la juste valeur, les variations impactant le compte d'exploitation.

Lorsque désignés comme instruments de couverture, leur comptabilité dépend de leur type :

Le traitement des gains ou pertes résultant de l'évaluation d'un dérivé dépend de la relation entre cet instrument et l'élément qu'il couvre. Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des gains ou pertes est enregistrée dans les fonds propres, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Si la transaction couverte aboutit à la reconnaissance d'un actif ou passif non financier, le gain ou la perte enregistré dans les fonds propres est transféré dans le coût d'acquisition de cet actif ou passif. En revanche, pour un actif ou passif financier, ce transfert se fait au compte de résultat, en cohérence avec les périodes où les flux de trésorerie couverts influencent ce dernier.

Si le dérivé ne répond pas aux critères de couverture définis par les normes, mais joue un rôle de couverture économique, les gains ou pertes qui en découlent sont directement enregistrés dans le compte de résultat.

### **3.2.4 Comptes de régularisation actifs et passifs**

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les comptes de régularisation passifs incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

### **3.2.5 Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

### 3.2.6 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement comprend son prix d'achat, y compris les coûts de transactions directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

### 3.2.7 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Les immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, incluant les dépenses directement liées à leur acquisition ou construction. Les projets en cours sont présentés dans les immobilisations en cours et transférés en actifs opérationnels une fois mis en service. Les actifs sont ensuite amortis sur leur durée d'utilité, selon des taux spécifiques par catégorie

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Aménagement dans un bâtiment propriété de l'Université ou mis à disposition sur une durée illimitée par l'État : entre 25 et 40 ans
- Aménagement dans un bâtiment loué ou mis à disposition sur une durée limitée par l'État : 10 ans
- Équipements techniques et d'exploitation dans un bâtiment : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

Les coûts de maintenance sont enregistrés directement en charges, sauf si des dépenses augmentent les avantages futurs de l'actif. Les pertes de valeur sont constatées immédiatement lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable.

L'Université ne comptabilise pas en actif les bâtiments mis à disposition par l'État, mais leur juste valeur est mentionnée en annexe comme loyer non facturé. De plus, les monographies et fonds documentaires ne sont pas immobilisés en raison des défis d'évaluation et d'amortissement. Le catalogue de la bibliothèque sert d'inventaire officiel.

### 3.2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels et licences informatiques et sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité sur 4 ans.

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue

de sa mise en service, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser, le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs, l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

### 3.2.9 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie.

À chaque clôture, l'Université évalue si un actif pourrait avoir perdu de sa valeur. Si un indice est identifié, la valeur de service recouvrable est estimée, et une perte de valeur est enregistrée dans le compte d'exploitation si la valeur comptable excède cette valeur.

La valeur de service recouvrable correspond à la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur inscrite peut être reprise si les conditions ayant entraîné la dépréciation changent. La reprise, limitée à la valeur comptable nette d'amortissements si aucune dépréciation n'avait été constatée, est également enregistrée au compte d'exploitation.

### 3.2.10 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou de plusieurs événements futurs ou incertains

### 3.2.11 Créditeurs et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputable à l'acquisition de la dette ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3.2.12 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont inscrites au bilan lorsque l'Université a une obligation, qu'elle soit juridique ou implicite, découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour y faire face et que le montant de cette obligation peut être évalué de manière fiable.

Il s'agit d'un passif éventuel, si une sortie de ressources n'est pas jugée probable ou si le montant de l'obligation ne peut pas être estimé de manière fiable. Dans ce cas, l'engagement n'est pas comptabilisé au bilan, mais il est mentionné dans les annexes aux états financiers.

### 3.2.13 Fonds

Les fonds de l'Université sont classés en trois catégories :

1. Fonds alloués par des tiers avec conditions : Fonds reçus avec une obligation d'utilisation précise (obligation de résultat ou de moyen), incluant une clause de remboursement. Comptabilisés selon la méthode des produits différés, les revenus sont reconnus lorsque les dépenses correspondantes sont encourues.
2. Fonds propres avec restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés : Fonds reçus avec des restrictions, comme les dons et fonds de recherche. Comptabilisés en revenus dans l'exercice où ils sont reçus.
3. Fonds propres libres : Fonds sans stipulation d'utilisation. Comptabilisés en revenus dans l'exercice où ils sont reçus.

### 3.2.14 Revenus

Les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais et remises.

- Fonds alloués par des tiers avec conditions : La reconnaissance des produits se fait l'année où les dépenses opérationnelles correspondantes sont encourues, selon le principe de correspondance des charges et des revenus.
- Émoluments et écolages : Les revenus résultant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de la confirmation de l'inscription et répartis sur la durée de l'enseignement.
- Prestations de services : Les produits résultant des prestations de service pour le compte de tiers sont reconnus en fonction du degré d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé par référence aux coûts encourus à la date de clôture, exprimés en pourcentage total des coûts estimés pour chaque contrat. Lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être évalué de façon fiable, le produit des travaux n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont susceptibles d'être recouvrées.
- Vente de biens : Les produits provenant de la vente de biens sont reconnus lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, en général à la livraison des biens.
- Redevances de brevets : Les revenus provenant des redevances et brevets sont comptabilisées selon les conditions des accords, soit lorsque le droit d'utilisation est acquis.
- Intérêts et dividendes : Les produits d'intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêts effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

### 3.2.15 Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Les subventions liées au résultat sont comptabilisées en produits dans le même exercice que les charges qu'elles sont supposées compenser.

Les subventions octroyées sont comptabilisées en charges.

Les allocations à des personnes physiques sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies et lorsque la prestation est due.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont évaluées à leur juste valeur, et leurs coûts sont présentés dans l'annexe aux états financiers.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en actifs négatifs dans le bilan, et les produits différés sont reconnus en compte d'exploitation de manière systématique, en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation concernée et du taux de subventionnement.

### 3.2.16 Prestations aux collaborateurs-trices

Les prestations aux collaborateurs-trices sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés-es avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés-es. Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés-es de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisé en fonction de sa nature. Etant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

### 3.2.17 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

### 3.2.18 Évaluation des risques

En 2024, le processus d'évaluation et de gestion des risques a été poursuivi selon les mêmes principes qu'en 2023, en s'appuyant sur les données recueillies lors des séances de travail menées avec les facultés, centres et services entre février et juin 2024. Sur les 441 risques identifiés par 40 entités, 0,7 % sont considérés comme majeurs (3 risques), à savoir le risque de non-association à Horizon Europe, celui de non-respect de la liberté académique et d'expression, ainsi que les cyberattaques sur les systèmes d'information. 27,2 % des risques sont jugés significatifs, tandis que 72 % des risques sont classés comme modérés à mineurs, traduisant une diminution de la gravité globale par rapport à 2023. En novembre 2024, la version finale de l'analyse des risques a été validée par le Rectorat (RVR) avant d'être transmise au Responsable de la gestion globale des risques de l'État de Genève ainsi qu'à la chargée de gestion des risques et de la qualité du DIP.

## 3.3 Annexes aux états financiers

### 3.3.1 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

### 3.3.2 Information budgétaire (non auditee)

Le périmètre budgétaire diffère de celui des états financiers. Tandis que les états financiers couvrent toutes les activités de l'Université, la base budgétaire se concentre sur celles réalisées par l'Université, avec uniquement les financements publics. Les deux bases partagent la même convention comptable, classification et période.

Ce tableau suivant présente les comptes retraités des fonds provenant de l'État, ainsi que les écarts par rapport au budget.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert	
					en CHF	en %
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>613 443 829</b>	<b>612 470 649</b>	<b>973 180</b>	<b>0.2%</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>35 908 495</b>	<b>34 671 653</b>	<b>1 236 842</b>	<b>3.6%</b>
	Taxes universitaires	N1	12 554 411	12 431 000	123 411	1.0%
	Autres écolages	N2	2 038 431	2 410 000	-371 569	-15.4%
	Recettes médecine dentaire	N3	5 140 855	5 268 285	-127 430	-2.4%
	Dédommagements de tiers	N4	4 911 762	3 402 295	1 509 467	44.4%
	Autres prestations de service et ventes	N5	11 263 036	11 160 073	102 962	0.9%
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	N5	<b>331 562</b>	<b>413 377</b>	<b>-81 815</b>	<b>-19.8%</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>563 139 353</b>	<b>567 134 270</b>	<b>-3 994 917</b>	<b>-0.7%</b>
	Indemnité cantonale	N6	394 015 361	394 006 231	9 130	0.0%
	Subvention fédérale de base	N7	110 150 117	113 890 000	-3 739 883	-3.3%
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N8	671 439	563 500	107 939	19.2%
	AIU brut	N9	39 279 195	40 357 000	-1 077 805	-2.7%
	Produits différés liés aux investissements	N21	17 598 106	17 598 439	-333	0.0%
	Autres subventions	N10	1 425 136	719 100	706 036	98.2%
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N11	<b>14 064 418</b>	<b>10 251 349</b>	<b>3 813 069</b>	<b>37.2%</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N12	<b>624 493 239</b>	<b>630 735 553</b>	<b>-6 242 314</b>	<b>-1.0%</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>494 184 660</b>	<b>501 990 467</b>	<b>-7 805 807</b>	<b>-1.6%</b>
	Personnel administratif et technique	N13	152 228 853	154 665 971	-2 437 117	-1.6%
	Personnel enseignant	N14	243 040 247	247 486 261	-4 446 014	-1.8%
	Allocations, indemnités	N15	4 743 613	4 240 154	503 459	11.9%
	Cotisations patronales	N16	92 337 829	94 308 203	-1 970 374	-2.1%
	Pont AVS	N17	1 182 890	600 000	582 890	97.1%
	Autres	N18	651 228	689 878	-38 650	-5.6%
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N19	<b>84 411 699</b>	<b>85 744 901</b>	<b>-1 333 203</b>	<b>-1.6%</b>
	Fournitures		13 530 756	16 855 716	-3 324 961	-19.7%
	Mobilier, machines		1 349 367	630 719	718 648	113.9%
	Eau, énergie, combustible		17 409 199	18 367 550	-958 351	-5.2%
	Services, honoraires		21 380 579	20 242 446	1 138 133	5.6%
	Entretien immeubles		9 452 731	9 795 921	-343 190	-3.5%
	Entretien mobilier		3 790 774	3 650 785	139 988	3.8%
	Loyers, redevances		12 572 319	12 938 933	-366 614	-2.8%
	Dédommagements de personnel		4 616 542	3 224 034	1 392 509	43.2%
	Diverses charges		309 431	38 796	270 635	697.6%
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>19 956 361</b>	<b>19 924 010</b>	<b>32 351</b>	<b>0.2%</b>
	Dépréciation d'actifs	N20	83 625	50 000	33 625	67.3%
	Amortissement des équipements	N21	17 500 000	17 500 000	-	0.0%
	Amortissement bâtiments Université	N21	2 372 736	2 374 010	-1 274	-0.1%
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>18 365 868</b>	<b>19 410 656</b>	<b>-1 044 788</b>	<b>-5.4%</b>
	Subventions	N22	16 675 038	17 313 768	-638 731	-3.7%
	Bourses sociales et dépannages	N23	828 580	850 000	-21 420	-2.5%
	Autres bourses et prix	N24	459 877	846 488	-386 611	-45.7%
	Subventions aux associations d'étudiants-es	N25	402 374	400 400	1 974	0.5%
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N11	<b>7 574 651</b>	<b>3 665 518</b>	<b>3 909 133</b>	<b>106.6%</b>
<b>Résultat net</b>		N26	<b>-11 049 410</b>	<b>-18 264 903</b>	<b>7 215 493</b>	

**N1 :** Le produit des taxes universitaires est supérieur au budget (KCHF 123). L'écart sur les taxes d'encadrement (KCHF 133) résulte d'un nombre d'étudiants-es moins élevé que celui budgétaire (- 4.4 % contre - 3.6 %) avec un impact négatif sur les produits (KCHF – 90) et d'un taux d'exonération moins élevé que budgétaire (25.4 % contre 27.0 %) avec un impact positif sur les produits (KCHF 223). Les taxes fixes sont inférieures au budget (KCHF 18) en raison d'un nombre d'étudiants-es moins élevé que prévu. Les taxes auditeurs-trices sont supérieures aux attentes (KCHF 8).

**N2 :** Compte tenu des produits comptabilisés sur d'autres rubriques de revenus (KCHF 369), les produits des autres écolages sont inférieurs au budget (KCHF 3). En tenant compte des charges liées et des prestations de service, l'impact sur le résultat net est positif à l'ECAV (KCHF 91), à la Geneva Summer School (KCHF 58) et légèrement négatif pour les activités de la Maison des langues (KCHF 6).

**N3 :** La Clinique universitaire de médecine dentaire affiche un chiffre d'affaires inférieur aux attentes budgétaires (KCHF 127). Ce volume d'activité inférieur aux attentes va de pair avec des frais de fonctionnement moindres (KCHF 256), ce qui se traduit par une amélioration du résultat net (KCHF 126). Concernant les dédommagements EPM, ils présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 11).

**N4 :** Les écarts au budget permettent de couvrir des frais de remplacement (KCHF 805), des remboursements de frais (KCHF 600) et de la mise à disposition de tiers (KCHF 105). Ils sont par conséquent neutralisés compte tenu du fait qu'ils sont sans impact sur le résultat net.

**N5 :** Les prestations de service et ventes et recettes diverses sont supérieures aux attentes budgétaires (KCHF 2). Cela s'explique principalement par des recettes et ventes de la CUMD (KCHF 177), les émoluments (KCHF 164). Cette hausse est compensée par les revenus des cartes multiservices (KCHF 320), les recettes de la rétrocession de la taxe CO2 (KCHF 67), ainsi que les participations HES et IHEID au financement du bouquet de prestations en faveur de ses étudiants-es (KCHF 98) inférieure aux attentes budgétaires.

**N6 :** L'indemnité cantonale est supérieure au budget (KCHF 9). Cet écart s'explique par une participation cantonale à l'allocation unique de vie chère légèrement supérieure au budget initial.

**N7 :** La subvention fédérale de base est inférieure au budget (KCHF 3 740) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. Par rapport au budget, la position relative s'est détériorée sur les axes de l'enseignement (KCHF 3 487) et de la recherche (KCHF 252). La détérioration sur l'axe de l'enseignement concerne tous les indicateurs de performance avec un nombre des étudiants-es étrangers-ères plus bas que prévu (KCHF 1 646), un nombre des étudiants-es plus bas que prévu (KCHF 1 535), ainsi qu'un nombre de diplômes moins élevé que prévu (KCHF 306). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par une diminution de la durée des projets (KCHF 246) et par une moindre intensité de la recherche (KCHF 181) compensés par un volume de fonds de recherche plus haut que prévu (KCHF 175).

**N8 :** La contribution aux frais locatifs est supérieure au budget (KCHF 108). Cet écart s'explique par l'indexation des valeurs de référence au mètre carré (KCHF 14) et par l'augmentation du taux d'intérêt de référence de l'OFL (KCHF 94).

**N9 :** Les produits de l'AIU sont inférieurs aux prévisions initiales (KCHF 1 078). L'écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, avec un impact négatif sur les produits (KCHF 1 443), l'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es moins élevé que budgétaire dans les groupes « sciences humaines et sociales » (105 étudiants-es confédérés-es de

moins que prévu, diminution de KCHF 1 099) et « sciences » (11 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu, diminution de KCHF 336), ainsi que par des mesures compensatoires moins élevées que dans les prévisions initiales (KCHF 8). Deuxièmement, avec un impact positif sur les produits (KCHF 365), la différence résulte d'un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans le groupe « médecine clinique » (7 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 266) et des pertes migratoires moins importantes que prévues (KCHF 99). Globalement, le nombre d'étudiants-es plus faible met en évidence un effet de volume négatif (- 3.9 % avec un impact de KCHF - 1 561), un effet de recomposition positif (1.6 % avec un impact de KCHF 626K), ainsi qu'un effet de prix négatif (-0.4 % avec un impact de KCHF - 142).

**N10 :** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 630), les autres subventions sont supérieures aux prévisions initiales (KCHF 76) en lien avec des subventions ponctuelles qui ne sont pas budgétées.

**N11 :** Les écarts sur les produits et charges d'imputations internes sont reclassés dans leur groupe de charges concernés afin de permettre une analyse correcte des écarts. L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État », (KCHF 3 171), sans impact sur le résultat net. Le solde correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 642) et s'explique par deux facteurs de sens opposé. Les recettes des overheads de la formation continue sont inférieurs aux prévisions initiales (KCHF 80). Le solde correspond à des facturations supérieures aux prévisions initiales (KCHF 722). L'écart net des facturations internes entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 534). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N12 :** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépense est dépassé. L'Université présente une économie (KCHF 11 835). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 98.1 %.

**N13 :** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les charges du personnel PAT présentent une économie (KCHF 2 763), cotisations patronales non comprises. Le taux d'utilisation est de 98.2 %.

**N14 :** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les charges du personnel PENS présentent une économie (KCHF 4 600), cotisations patronales non comprises. Le taux d'utilisation est de 98.1 %.

**N15 :** Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les allocations présentent un dépassement (KCHF 776). L'écart s'explique par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite et primes) supérieur au budget (KCHF 693) et la charge des heures de nuit et de week-end effectuées par les auxiliaires des bibliothèques (KCHF 119), partiellement compensés par les économies sur les indemnités versées aux collaborateurs-trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnement TPG (KCHF 36). Le taux d'utilisation est de 118.3 %.

**N16 :** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 2 025). Le taux d'utilisation est de 97.9 %. L'écart s'explique par les économies sur les charges de personnel (KCHF 1 528) et par la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 497).

**N17 :** Les coûts de la rente-pont AVS présentent un dépassement (KCHF 583). Trois facteurs expliquent cet écart. Premièrement, le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est plus important que prévu (19 personnes contre 14 budgétées) induisant un dépassement (KCHF

214). Deuxièmement, le montant moyen par bénéficiaire est plus élevé que prévu (KCHF 350). Finalement, des ajustements de provisions complémentaires ont été réalisés (KCHF 19).

**N18** : Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les autres charges de personnel présentent une économie (KCHF 37). Cet écart s'explique intégralement par des frais de recrutement moins importants que prévus (KCHF 58), compensé par des dépassements sur les charges de formation continue (KCHF 21).

**N19** : Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les dépenses générales présentent une économie (KCHF 2 670). Le taux d'utilisation est de 96.9%. L'écart s'explique des facteurs de sens opposé. Il s'agit, d'une part, d'économies sur les fournitures et le mobilier (KCHF 2 701), les énergies (KCHF 1 258), les entretiens (KCHF 952) et les loyers (KCHF 383). D'autre part, il s'agit de dépassements sur les dédommagements de personnel (KCHF 1 326), les services et honoraires (KCHF 999) et les autres charges d'exploitation (KCHF 299).

**N20** : Les dépréciations d'actifs affichent un dépassement (KCHF 34). L'écart s'explique principalement par un ajustement de la provision pour débiteurs douteux de la Clinique universitaire de médecine dentaire.

**N21** : Les amortissements sur les bâtiments et sur les équipements, ainsi que les produits différés, présentent une légère économie (KCHF 1).

**N22** : Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les subventions présentent une économie (KCHF 577). Le taux d'utilisation est de 96.7 %. Les principaux écarts proviennent d'économies sur les subventions accordées au Centre interprofessionnel de simulation (KCHF 224), à la Fondation Campus Biotech (KCHF 105), au prestataire opérant dans les cafétérias universitaires (KCHF 83), à la Fondation de la Faculté autonome de théologie (KCHF 80), et à la Fondation de la petite enfance de l'Université (KCHF 68).

**N23** : Les bourses sociales et dépannages octroyés aux étudiants-es affichent une économie (KCHF 21). Le taux d'utilisation est de 97.5 %.

**N24** : Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF – 53), les autres bourses et prix présentent une économie (KCHF 440). Le taux d'utilisation est de 48.0 %. L'écart s'explique par la réduction de la mobilité académique (KCHF 242) et par une sous-utilisation du budget des bourses pour les doctorants-es et de l'aide à la publication de thèses (KCHF 198).

**N25** : Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF – 95), les subventions aux associations d'étudiants-es présentent une économie (KCHF 93). Le taux d'utilisation est de 76.8 %.

**N26** : Le résultat net affiche un excédent de charges (KCHF 11 049) inférieur aux prévisions budgétaires (KCHF 7 215). Compte tenu des variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État », l'écart favorable résulte de charges inférieures (KCHF 11 835, soit 1.9 %) et de revenus inférieurs (KCHF 4 619, soit 0.8 %) et aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, il s'explique principalement par la subvention fédérale de base (KCHF 3 740) et les produits de l'AIU (KCHF 1 078) inférieurs au budget, compensés partiellement par des taxes universitaires (KCHF 123) et des contributions fédérales aux frais locatifs (KCHF 108) supérieurs aux attentes. Du côté des charges, l'écart s'explique par des économies sur les charges PENS (KCHF 5 404, charges sociales incluses), sur les charges PAT (KCHF 3 245, charges sociales incluses), les dépenses générales (KCHF 2 670) et sur les subventions

accordées (KCHF 1 131) partiellement compensées par des dépassements sur la rente- pont AVS (KCHF 583) et les amortissements (KCHF 32).

### 3.3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Le tableau ci-dessous présente le détail des liquidités et équivalents de liquidités.

	2024	2023
Avoirs en caisse	227 344	126 919
Avoirs bancaires Fonds de roulement	15 599 775	7 819 304
Avoirs bancaires portefeuilles mobiliers	2 273 051	6 544 921
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>18 100 171</b>	<b>14 491 144</b>

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d’investissement d’ouvrage et de renouvellement », l’Université est intégrée, par le biais d’une convention « argent », au système de gestion centralisée des liquidités de l’État. La convention prévoit que l’Université effectue ses paiements, enregistre ses produits et que l’État procède hebdomadairement au remboursement net.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés aux fonds provenant de l’extérieur, l’Université gère ses liquidités sur une base hebdomadaire en s’assurant que les comptes bancaires aient les disponibilités suffisantes pour effectuer les paiements. Lorsque le fonds de roulement dépasse les besoins pour les paiements réguliers, l’Université investit l’excédent de liquidités dans son portefeuille de trésorerie. À l’inverse, l’Université réalise une partie de son portefeuille de trésorerie pour alimenter ses comptes bancaires. Pour de courtes périodes sans procéder à un désinvestissement (retrait), l’Université prélève une partie des liquidités présentes dans son portefeuille de trésorerie pour garantir les disponibilités de son fonds de roulement.

En 2024, les liquidités du Fonds de roulement augmentent (CHF 7 780 471). Cette augmentation s’explique par un désinvestissement du portefeuille mobilier (CHF 20 000 000), par une augmentation des charges nettes liées aux activités opérationnelles (CHF 6 125 377) et par une diminution des entrées nettes de liquidités liées aux activités opérationnelles (CHF 6 094 152). Quant aux liquidités des portefeuilles de titres, elles diminuent (CHF 4 271 869). Cette diminution s’explique par la régularisation en janvier 2024 de l’excédent temporaire de liquidités du portefeuille de trésorerie de l’Université suite aux opérations de re-balancement de fin d’année 2023.

### 3.3.4 Placements financiers

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des placements financiers dans le but d’être négociés.

Notes relatives aux états financiers consolidés

2024	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	54 827 635	-	-	<b>54 827 635</b>	12%
Actions (CHF)	50 341 252	24 555 937	18 150 418	<b>93 047 607</b>	20%
Actions (monnaies étrangères)	86 558 359	24 632 892	17 379 132	<b>128 570 382</b>	27%
Obligations (CHF)	113 343 804	18 711 513	13 475 660	<b>145 530 978</b>	31%
Obligations (monnaies étrangères)	27 805 023	2 016 069	-	<b>29 821 092</b>	6%
Fonds Money Market	13 323 262	3 217 253	2 659 430	<b>19 199 944</b>	4%
Dépôts - Prêts & Placements à court terme (CHF)	300 000	-	-	<b>300 000</b>	0%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>346 499 335</b>	<b>73 133 664</b>	<b>51 664 640</b>	<b>471 297 638</b>	100%
Couverture de change	-361 921	-	-	<b>-361 921</b>	
<b>Placements financiers</b>	<b>346 137 414</b>	<b>73 133 664</b>	<b>51 664 640</b>	<b>470 935 717</b>	

2023	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	52 683 392	-	-	<b>52 683 392</b>	12%
Actions (CHF)	52 343 673	23 978 428	17 510 438	<b>93 832 540</b>	21%
Actions (monnaies étrangères)	86 011 670	22 695 082	15 745 995	<b>124 452 748</b>	28%
Obligations (CHF)	107 156 246	17 840 511	12 772 745	<b>137 769 502</b>	31%
Obligations (monnaies étrangères)	24 690 727	1 811 276	-	<b>26 502 003</b>	6%
Fonds Money Market	7 774 854	1 833 650	2 441 905	<b>12 050 409</b>	3%
Dépôts - Prêts & Placements à court terme (CHF)	300 000	-	-	<b>300 000</b>	0%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>330 960 562</b>	<b>68 158 947</b>	<b>48 471 084</b>	<b>447 590 593</b>	100%
Couverture de change	490 772	-	-	<b>490 772</b>	
<b>Placements financiers</b>	<b>331 451 334</b>	<b>68 158 947</b>	<b>48 471 084</b>	<b>448 081 365</b>	

Les placements financiers sont faits en conformité avec la charte de placement par portefeuille. Aucune modification n'a eu lieu dans cette charte en 2024. Les revenus financiers générés sont réinvestis en respect de la charte.

L'évolution des marchés financiers a progressé selon différentes catégories, de la manière suivante.

Les actions ont enregistré dans l'ensemble de solides performances, dépassant les prévisions les plus optimistes. Les actions américaines ont affiché une performance de 34.1% en CHF. Les autres grandes régions ont également affiché des performances à deux chiffres, 11% pour l'indice Europe ex-Suisse et 15.6% pour la région Pacifique.

Les actions suisses ont nettement sous-performé par rapport aux marchés mondiaux. L'indice SPI n'a progressé que de 6.2%, tandis que les petites entreprises suisses ont enregistré un modeste gain de 3.8%.

En revanche les performances des marchés obligataires ont été modestes. Les obligations suisses ont constitué une exception notable, surperformant significativement les autres marchés obligataires.

Malgré plusieurs catastrophes naturelles majeures cette année, les obligations catastrophes (CAT bonds) ont affiché une solide performance de 12.6% (couvert en CHF).

Profitant de la baisse des rendements obligataires suisses, les fonds immobiliers cotés en Suisse ont enregistré une solide performance de 17.6%.

L'Université détient un instrument financier dérivé de couverture de juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change.

2024	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	18 505 632	18 663 852	158 220	-203 215	361 435	-361 921
<b>Total</b>	<b>18 505 632</b>	<b>18 663 852</b>	<b>158 220</b>	<b>-203 215</b>	<b>361 435</b>	<b>-361 921</b>

2023	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	16 649 877	16 478 121	-171 756	340 635	-512 391	490 772
<b>Total</b>	<b>16 649 877</b>	<b>16 478 121</b>	<b>-171 756</b>	<b>340 635</b>	<b>-512 391</b>	<b>490 772</b>

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université se compose non seulement des opérations de ventes et d'achats mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Les premières génèrent des pertes ou des bénéfices réalisés et les secondes des pertes ou des gains latents.

Résultats financiers 2024	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie Couverture de change	31 770 1 277 753	6 539 468 519 820	6 507 699 -757 933	8 299 073 -	14 838 541 519 820
Portefeuille des fonds universitaires Couverture de change	30 883 -	1 340 380 -	1 309 497 -	1 799 213 -	3 139 592 -
Fonds général Couverture de change	- -	629 846 -	629 846 -	213 853 -	843 699 -
<b>Total portefeuilles mobiliers</b>	<b>1 340 405</b>	<b>9 029 513</b>	<b>7 689 108</b>	<b>10 312 138</b>	<b>19 341 652</b>

Notes relatives aux états financiers consolidés

Résultats financiers 2023	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	7 844	1 848 294	1 840 450	3 733 319	5 581 613
Couverture de change	69 016	373 544	304 528	-	373 544
Portefeuille des fonds universitaires	20 642	380 533	359 891	358 578	739 111
Couverture de change	-	-	-	-	-
Fonds général	-	120 279	120 279	175 676	295 955
Couverture de change	-	-	-	-	-
<b>Total portefeuilles mobiliers</b>	<b>97 501</b>	<b>2 722 649</b>	<b>2 625 148</b>	<b>4 267 574</b>	<b>6 990 223</b>

Valeur des titres 2024	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2024 c=b-a	2023 d	
Portefeuille de trésorerie	322 194 342	346 499 335	24 304 992	5 587 888	18 717 105
Couverture de change	-	-361 921	-361 921	490 772	-852 693
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-24 091		-24 091
Portefeuille des fonds universitaires	63 036 448	73 133 664	10 097 216	6 181 959	3 915 257
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-1 336		-1 336
Portefeuille du Fonds général	48 277 656	51 664 640	3 386 984	-679 094	4 066 078
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-		-
<b>Total portefeuilles mobiliers</b>	<b>433 508 447</b>	<b>470 935 718</b>	<b>37 401 844</b>	<b>11 581 524</b>	<b>25 820 320</b>

Valeur des titres 2023	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2023 c=b-a	2022 d	
Portefeuille de trésorerie	325 372 674	330 960 562	5 587 888	-8 569 399	14 157 287
Couverture de change	-	490 772	490 772	110 242	380 530
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-77 291.40		-77 291
Portefeuille des fonds universitaires	61 976 989	68 158 947	6 181 959	1 968 425	4 213 533
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-1 857		-1 857
Portefeuille du Fonds général	49 150 178	48 471 084	-679 094	-3 198 558	2 519 464
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-		-
<b>Total portefeuilles mobiliers</b>	<b>436 499 841</b>	<b>448 081 365</b>	<b>11 502 376</b>	<b>-9 689 290</b>	<b>21 191 666</b>

### 3.3.5 Débiteurs

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs avec contrepartie.

	<b>2024</b>	2023
Fonds National Suisse	6 482 147	7 397 693
Clients externes Subventions	23 787 839	17 535 997
Provisions débiteurs douteux	-	-
<b>Débiteurs Subventions</b>	<b>30 269 986</b>	<b>24 933 690</b>
Débiteurs médecine dentaire	2 218 609	2 044 372
Provisions débiteurs douteux	-63 349	-141 035
<i>Sous-total médecine dentaire</i>	<i>2 155 260</i>	<i>1 903 336</i>
Clients externes mandats/prestations & acomptes fournisseurs	13 333 051	9 807 805
Provisions débiteurs douteux	-	-
<i>Sous-total clients externes</i>	<i>13 333 051</i>	<i>9 807 805</i>
<b>Débiteurs mandats / prestations</b>	<b>15 488 311</b>	<b>11 711 141</b>
Locataires (BLRU & appartement Champel)	-	25 353
Swiss Library Services Plateform	453 845	569 230
Débiteurs Régisseur des sociétés immobilières	734 751	286 484
Provisions débiteurs douteux	-	-
<b>Autres débiteurs</b>	<b>1 188 596</b>	<b>881 066</b>
<b>Débiteurs avec contrepartie</b>	<b>46 946 893</b>	<b>37 525 897</b>

Les débiteurs « subventions » augmentent de CHF 5 336 296, principalement en raison des projets avec un décalage entre les activités facturées et les financements reçus.

Les débiteurs « mandats » tiennent également compte du décalage temporel entre les activités facturées et les prestations fournies.

La politique de provisionnement concernant les débiteurs de la médecine dentaire est systématique en fonction de leur ancienneté. Pour les débiteurs « autres subventions » la constitution des provisions se réalise au cas par cas après analyse de la probabilité de non-recouvrement.

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs sans contrepartie.

	<b>2024</b>	2023
Solde dû sur indemnité cantonale	6 483 959	12 012 985
<b>Débiteurs subventions cantonales</b>	<b>6 483 959</b>	<b>12 012 985</b>
Impôts anticipés	1 110 567	1 163 183
Avances, garanties loyers et autres	265 427	138 151
Provisions débiteurs douteux	-	-
Boursiers étudiants-es HES	-	64 055
<b>Autres débiteurs</b>	<b>1 375 994</b>	<b>1 365 389</b>
<b>Débiteurs sans contrepartie</b>	<b>7 859 953</b>	<b>13 378 374</b>

Les débiteurs « subventions cantonales » diminuent (CHF 5 529 026). Cette diminution s'explique principalement par une accélération des dépenses nettes en lien avec les activités d'exploitation.

### 3.3.6 Comptes de régularisation actifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation actifs.

	<b>2024</b>	2023
Charges payées d'avance	7 655 170	7 729 546
Produits à recevoir	4 380 717	1 715 785
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>12 035 886</b>	<b>9 445 330</b>

### 3.3.7 Immeubles de placement

Les tableaux ci-dessous présentent le détail du portefeuille immobilier de l'Université, ainsi que les produits et charges par immeuble de placement.

2024	Valeur brute			Exploitation					Rendement net
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	
Encyclopédie 4	7 790 000	170 000	<b>7 960 000</b>	<b>402 555</b>	90 324	15 423	15 808	<b>121 555</b>	4%
Versonnex 15	7 510 000	140 000	<b>7 650 000</b>	<b>363 232</b>	134 638	2 737	14 129	<b>151 504</b>	3%
SI Saint-Julien	2 780 000	70 000	<b>2 850 000</b>	<b>238 103</b>	123 886	3 141	35 649	<b>162 676</b>	3%
Crêt-de-Champel 41-43	26 910 000	850 000	<b>27 760 000</b>	<b>1 174 888</b>	541 129	81 688	51 115	<b>673 932</b>	2%
SI Les Roseaux	6 280 000	110 000	<b>6 390 000</b>	<b>314 374</b>	94 867	10 649	58 666	<b>164 182</b>	2%
Les Lattes 1	11 580 000	270 000	<b>11 850 000</b>	<b>630 138</b>	280 778	9 812	32 069	<b>322 659</b>	3%
SI Radiosa	15 680 000	700 000	<b>16 380 000</b>	<b>692 761</b>	178 258	8 190	198 700	<b>385 148</b>	2%
SI 31-Décembre	11 370 000	320 000	<b>11 690 000</b>	<b>553 158</b>	236 102	29 000	110 909	<b>376 011</b>	2%
SI Les Vignes Moillebeau	7 250 000	100 000	<b>7 350 000</b>	<b>391 367</b>	111 221	34 865	61 221	<b>207 307</b>	3%
SI Pictet-de-Rochemont	11 010 000	110 000	<b>11 120 000</b>	<b>548 691</b>	198 034	-	88 197	<b>286 232</b>	2%
Rue de Lausanne 121-123	1 940 000	-	<b>1 940 000</b>	<b>54 256</b>	13 367	-	960	<b>14 327</b>	2%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	<b>1 830 000</b>	<b>54 000</b>	14 115	-	770	<b>14 884</b>	2%
Rue de Candolle 12	1 149 000	-	<b>1 149 000</b>	<b>5 000</b>	-	-	-	-	0%
Immeuble étudiants Pinchat	734 778	-	<b>734 778</b>	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	450 000	-	<b>450 000</b>	<b>8 420</b>	5 944	-	218	<b>6 161</b>	1%
Coquelicots 13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrain Pinchat	14 755 962	-	<b>14 755 962</b>	-	-	-	-	-	0%
<b>Immeubles de placement</b>	<b>129 019 740</b>	<b>2 840 000</b>	<b>131 859 740</b>	<b>5 430 941</b>	<b>2 022 662</b>	<b>195 506</b>	<b>668 411</b>	<b>2 886 578</b>	<b>2%</b>

Les immeubles de placement comprennent des propriétés détenues par six sociétés immobilières (SI), plusieurs immeubles en nom propre et un terrain, à savoir la parcelle Pinchat. Ce dernier comprend trois terrains dont un avec droit de superficie. Un projet immobilier en cours sur cette parcelle devrait commencer après l'autorisation de construire prévue pour 2027.

Chaque année, la juste valeur des immeubles de placement est évaluée par une société spécialisée genevoise utilisant la méthode des « discounted cash flow », tenant compte des revenus locatifs, charges et travaux.

Aucune acquisition ni vente n'a eu lieu en 2024.

Notes relatives aux états financiers consolidés

2023	Valeur brute			Exploitation					Rendement net
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	
Encyclopédie 4	7 730 000	60 000	7 790 000	396 292	87 718	15 381	17 989	121 088	4%
Versonnex 15	7 510 000	-	7 510 000	356 462	71 187	2 797	16 089	90 073	4%
SI Saint-Julien	2 780 000	-	2 780 000	234 022	237 678	3 319	11 128	252 125	-1%
Crêt-de-Champel 41-43	26 870 000	40 000	26 910 000	1 174 115	271 926	82 682	56 692	411 299	3%
SI Les Roseaux	6 180 000	100 000	6 280 000	311 499	111 485	10 855	56 368	178 708	2%
Les Lattes 1	11 460 000	120 000	11 580 000	631 739	195 091	10 497	30 135	235 723	3%
SI Radiosa	15 680 000	-	15 680 000	679 418	147 483	8 389	107 292	263 164	3%
SI 31-Décembre	11 290 000	80 000	11 370 000	539 840	136 435	27 578	90 927	254 940	3%
SI Les Vignes Moillebeau	7 210 000	40 000	7 250 000	381 854	159 094	33 460	47 567	240 120	2%
SI Pictet-de-Rochemont	11 010 000	-	11 010 000	552 097	107 528	-	89 588	197 116	3%
Rue de Lausanne 121-123	1 850 000	90 000	1 940 000	52 656	14 502	-	960	15 461	2%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	1 830 000	54 000	17 575	-	770	18 345	2%
Rue de Candolle 12	1 149 000	-	1 149 000	5 000	-	-	-	-	0%
Immeuble étudiants Pinchat	734 778	-	734 778	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	430 000	20 000	450 000	10 164	3 932	-	218	4 149	1%
Coquelicots 13	-	-	-	-	-	-	-203 659	-203 659	-
Terrain Pinchat	14 755 962	-	14 755 962	-	-	-	-	-	0%
<b>Immeubles de placement</b>	<b>128 469 740</b>	<b>550 000</b>	<b>129 019 740</b>	<b>5 379 158</b>	<b>1 561 634</b>	<b>194 956</b>	<b>322 063</b>	<b>2 078 653</b>	<b>3%</b>

Les tableaux ci-dessous présentent les emprunts hypothécaires classés par date d'échéance.

2024	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+)/ Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
Versonnex 15	161 000	-3 500	157 500	157 500	-	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
SI Saint-Julien	351 260	-7 720	343 540	7 720	335 820	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
Crêt-de-Champel 41-43	5 985 250	-89 000	5 896 250	89 000	5 807 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
SI Les Roseaux	902 720	-19 840	882 880	19 840	863 040	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	982 800	-70 200	912 600	70 200	842 400	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
SI Radiosa	741 000	-18 000	723 000	18 000	705 000	Fixe	1.10%	30.07.2021	30.07.2031	1 800 000
SI 31-Décembre	1 098 500	-26 000	1 072 500	26 000	1 046 500	Fixe	2.62%	25.04.2024	25.04.2033	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 312 900	-50 000	1 262 900	50 000	1 212 900	Fixe	2.65%	10.10.2024	10.10.2033	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2024	25.11.2034	820 000
<b>Emprunts hypothécaires</b>	<b>12 355 430</b>	<b>-284 260</b>	<b>12 071 170</b>	<b>438 260</b>	<b>11 632 910</b>					<b>21 417 500</b>

2023	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+)/ Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	820 000	-	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Versonnex 15	164 500	-3 500	161 000	3 500	157 500	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
SI Saint-Julien	358 980	-7 720	351 260	7 720	343 540	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
Crêt-de-Champel 41-43	6 074 250	-89 000	5 985 250	89 000	5 896 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
SI Les Roseaux	922 560	-19 840	902 720	19 840	882 880	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	1 053 000	-70 200	982 800	70 200	912 600	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
SI Radiosa	759 000	-18 000	741 000	18 000	723 000	Fixe	1.10%	30.07.2021	30.07.2031	1 800 000
SI 31-Décembre	1 124 500	-26 000	1 098 500	26 000	1 072 500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 362 900	-50 000	1 312 900	50 000	1 262 900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023	3 260 000
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-					-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-					-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-					-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-					-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-					-
Coquelicots 13	-	-	-	-	-					-
Terrain Pinchat	-	-	-	-	-					-
<b>Emprunts hypothécaires</b>	<b>12 639 690</b>	<b>-284 260</b>	<b>12 355 430</b>	<b>1 104 260</b>	<b>11 251 170</b>					<b>21 417 500</b>

Les actifs nantis s'élèvent à CHF 99 880 000 en 2024. Le montant des emprunts couverts par ces actifs s'élève à CHF 12 071 170, et le total des cédules hypothécaires est de CHF 21 417 500, inchangé par rapport à 2023, toutes remises en nantissement.

Un emprunt hypothécaire est arrivé à échéance en 2024. Le Fonds Général a procédé au renouvellement de l'emprunt « Encyclopédie 4 » avec une échéance de dix ans.

L'analyse du risque de marché, de liquidité et des taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires est détaillée dans la note « 3.3.16 Gestion des risques financiers ».

### 3.3.8 Immeubles d'exploitation et terrains

L'Université possède trois immeubles administratifs dédiés à l'enseignement et à la recherche : un au boulevard Carl-Vogt 66, un au Conseil Général 7/9 et un autre au chemin de Pinchat. Aucun de ces immeubles n'est grevé d'emprunt hypothécaire.

Le bâtiment Conseil Général 7/9 pourrait être vendu à l'horizon 2033 pour financer un futur bâtiment au Quai Ernest Ansermet.

Le tableau ci-dessous présente la valeur brute et la valeur nette comptable des immeubles d'exploitation par composante (codes CFC).

2024	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	a Solde au 01.01	b Entrées	c Sorties et transferts	d=a+b+c	e Solde au 01.01	f Amortissements	g Reprise	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Terrains	19 582 767	-	-	19 582 767	-	-	-	-	19 582 767	19 582 767
Gros oeuvre	32 391 887	-	-	32 391 887	-9 114 736	-840 115	-	-9 954 851	23 277 151	22 437 035
Équipements	16 575 430	-	-	16 575 430	-6 462 694	-451 032	-	-6 913 726	10 112 736	9 661 704
Aménagements	15 959 301	-	-	15 959 301	-6 023 962	-684 243	-	-6 708 205	9 935 339	9 251 096
Autres	12 541 408	-	-	12 541 408	-3 008 020	-397 346	-	-3 405 365	9 533 388	9 136 043
<b>Total immeubles exploitation &amp; terrains</b>	<b>97 050 793</b>	-	-	<b>97 050 793</b>	-24 609 411	-2 372 736	-	<b>-26 982 147</b>	<b>72 441 381</b>	<b>70 068 646</b>

2023	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	a Solde au 01.01	b Entrées	c Sorties et transferts	d=a+b+c	e Solde au 01.01	f Amortissements	g Reprise	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Terrains	19 582 767	-	-	19 582 767	-	-	-	-	19 582 767	19 582 767
Gros oeuvre	32 391 887	-	-	32 391 887	-8 363 066	-751 670	-	-9 114 736	24 028 821	23 277 151
Équipements	16 575 430	-	-	16 575 430	-5 800 349	-662 345	-	-6 462 694	10 775 081	10 112 736
Aménagements	15 959 301	-	-	15 959 301	-5 340 207	-683 755	-	-6 023 962	10 619 094	9 935 339
Autres	12 541 408	-	-	12 541 408	-2 610 674	-397 346	-	-3 008 020	9 930 734	9 533 388
<b>Total immeubles exploitation &amp; terrains</b>	<b>97 050 793</b>	-	-	<b>97 050 793</b>	-22 114 296	-2 495 116	-	<b>-24 609 411</b>	<b>74 936 497</b>	<b>72 441 381</b>

### 3.3.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux ci-dessous présentent les immobilisations corporelles et incorporelles par catégorie de biens.

	2024	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
		Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
		a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles	Appareils scientifiques	286 588 785	11 739 498	-3 843 735	294 484 548	-251 813 319	-13 758 672	3 843 735	-261 728 257	34 775 466	32 756 291
	Matériel informatique	64 416 447	5 880 866	-954 834	69 342 479	-52 487 436	-5 864 517	954 834	-57 397 119	11 929 011	11 945 360
	Matériel et mobilier	45 487 985	2 753 236	-870 513	47 370 708	-35 692 633	-3 724 817	870 513	-38 546 937	9 795 352	8 823 770
	Véhicules	956 540	-	-	956 540	-867 866	-33 902	-	-901 768	88 675	54 773
	Aménagement	21 407 621	1 140 086	-	22 547 707	-7 418 782	-1 211 034	-	-8 629 817	13 988 839	13 917 890
	<b>Total</b>	<b>418 857 378</b>	<b>21 513 686</b>	<b>-5 669 082</b>	<b>434 701 982</b>	<b>-348 280 036</b>	<b>-24 592 943</b>	<b>5 669 082</b>	<b>-367 203 898</b>	<b>70 577 341</b>	<b>67 498 084</b>
Immobilisations incorporelles		30 757 030	1 276 816	6 884 336	38 918 182	-21 694 615	-4 603 887	5 535 087	-20 763 416	9 062 415	18 154 766
Immobilisations en cours		8 346 623	7 755 582	-12 419 423	3 682 782	-	-	-	-	8 346 623	3 682 782
<b>Total immobilisations</b>		<b>457 961 030</b>	<b>30 546 084</b>	<b>-11 204 169</b>	<b>477 302 945</b>	<b>-369 974 652</b>	<b>-29 196 830</b>	<b>11 204 169</b>	<b>-387 967 314</b>	<b>87 986 378</b>	<b>89 335 632</b>

	2023	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
		Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
		a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles	Appareils scientifiques	279 908 759	12 814 079	-6 134 053	286 588 785	-243 936 319	-14 895 397	7 018 397	-251 813 319	35 972 440	34 775 466
	Matériel informatique	60 929 997	5 756 602	-2 270 152	64 416 447	-48 246 484	-6 495 292	2 254 340	-52 487 436	12 683 513	11 929 011
	Matériel et mobilier	46 498 355	3 609 204	-4 619 574	45 487 985	-36 505 520	-3 804 174	4 617 061	-35 692 633	9 992 835	9 795 352
	Véhicules	957 890	-	-1 350	956 540	-827 182	-42 166	1 482	-867 866	130 709	88 675
	Aménagement	20 234 551	1 712 828	-539 757	21 407 621	-6 704 053	-1 198 944	484 215	-7 418 782	13 530 498	13 988 839
	<b>Total</b>	<b>408 529 552</b>	<b>23 892 713</b>	<b>-13 564 887</b>	<b>418 857 378</b>	<b>-336 219 558</b>	<b>-26 435 974</b>	<b>14 375 495</b>	<b>-348 280 036</b>	<b>72 309 994</b>	<b>70 577 341</b>
Immobilisations incorporelles		25 161 810	1 555 942	4 039 278	30 757 030	-19 942 447	-2 456 046	703 878	-21 694 615	5 219 363	9 062 415
Immobilisations en cours		5 461 363	7 629 059	-4 743 800	8 346 623	-	-	-	-	5 461 363	8 346 623
<b>Total immobilisations</b>		<b>439 152 725</b>	<b>33 077 714</b>	<b>-14 269 409</b>	<b>457 961 030</b>	<b>-356 162 005</b>	<b>-28 892 020</b>	<b>15 079 373</b>	<b>-369 974 652</b>	<b>82 990 720</b>	<b>87 986 378</b>

L'État a alloué un crédit d'ouvrage (L12146) de CHF 15 546 000 pour financer l'évolution des infrastructures de calcul à haute performance et de stockage à long terme, afin d'optimiser l'utilisation des données de recherche des Hautes Écoles Universitaires genevoises. Un autre crédit (L12767) a été alloué pour la refonte des prestations numériques aux étudiants-es, visant à améliorer l'efficacité de la gestion de la formation et des parcours étudiants, tout en enrichissant l'expérience utilisateur et renforçant la cohérence institutionnelle.

Ces crédits financent l'acquisition et le développement des équipements nécessaires. En 2024, CHF 7 755 582 de charges salariales ont été activées. Une large partie des mises en service ont été réalisées et enregistrées dans les immobilisations incorporelles CHF 12 419 423. Le solde des dépenses activées CHF 3 682 782 reste présenté en immobilisations incorporelles en cours sans charge d'amortissement.

Dans le cadre du programme e-administration, financé par ses fonds propres, l'Université poursuit sa transformation digitale, d'abord dans les domaines des achats et des finances avec une mise en production en janvier 2024, et des ressources humaines prévue ultérieurement. Les projets ont débuté en 2022 avec l'accompagnement d'entreprises spécialisées.

### 3.3.10 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université, diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Le tableau ci-dessous présente le solde des subventions d'investissement constatées d'avance.

	2024	2023
Solde au 01.01	-76 611 201	-74 340 336
Utilisation de la subvention	24 652 490	24 198 675
Nouvelle subvention d'investissement	-26 273 540	-26 469 539
<b>Solde au 31.12</b>	<b>-78 232 251</b>	<b>-76 611 201</b>

### 3.3.11 Autres actifs d'exploitation

Les autres actifs d'exploitation sont composés principalement des prises de participation dans des spin-off commercialisant les résultats de la recherche de l'Université, des capitaux de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles ou entreprises des garanties-loyers, ainsi que de la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Le tableau ci-dessous présente les autres actifs d'exploitation.

	Parts 2024	Parts 2023	2024	2023
PVsyst SA	9.1%	9.1%	570 500	570 500
IdQuantique SA	0.2%	0.2%	14 216	8 325
INOVIQ LTD (anciennement Bard1 Life Sciences	2.0%	0.2%	75 667	79 565
Dotphoton SA	2.0%	2.0%	3 000	3 000
FoRx Therapeutics SA	0.2%	0.2%	18 462	18 462
Plair SA	2.3%	2.3%	8 765	8 052
Neurix SA	2.3%	2.3%	-	-
Adiposs SA	3.9%	3.9%	34 000	34 000
MPC Therapeutics SA	4.2%	4.4%	-	-
Testmate Health SA	2.1%	2.1%	30 500	30 500
Fluosphera SA	7.8%	7.8%	8 000	8 000
Abcdx SA	2.0%	2.0%	3 504	3 504
Antion Biosciences SA	2.7%	2.8%	22 367	-
Adoram SA	7.0%	0.0%	6 300	-
Herosupport SA	7.2%	0.0%	933	-
<b>Sous-total Participations dans spin-off</b>			<b>796 214</b>	763 908
Capitaux de dotation fondation			279 761	279 761
Divers			86 394	86 082
Mise en équivalence « Fonds général »	38%	38%	2 367 266	2 387 532
Mise en équivalence « FCBG »	50%	50%	12 832 464	13 279 558
<b>Autres actifs d'exploitation</b>			<b>16 362 099</b>	16 796 842

### 3.3.12 Créditeurs

Le tableau ci-dessous présente les créanciers avec contrepartie.

	2024	2023
Fournisseurs	17 786 148	11 493 022
Conférenciers	156 831	124 372
Autres	2 286 619	3 186 921
Solde vacances collaborateurs-trices	7 769 723	8 723 198
Heures supplémentaires collaborateurs-trices	1 508 838	1 344 941
Rente-pont AVS / part à court terme	703 361	551 907
<b>Créditeurs avec contrepartie - part à court terme</b>	<b>30 211 520</b>	25 424 361
Rente-pont AVS / part à long terme	731 078	429 609
<b>Créditeurs avec contrepartie - part à long terme</b>	<b>731 078</b>	429 609
<b>Créditeurs avec contrepartie</b>	<b>30 942 598</b>	25 853 970

L'augmentation de l'activité en fin d'année générant un volume important de factures fournisseurs, ainsi que la finalisation du traitement des factures à la suite de l'implémentation du programme e-Administration en 2024 expliquent l'écart au niveau des fournisseurs par rapport à 2023.

Le tableau ci-dessous présente les créanciers sans contrepartie.

	2024	2023
Part des royalties à verser aux inventeurs/chercheurs-ses	659 143	1 180 665
Impôts	130 085	134 908
TVA sur chiffre d'affaires	308 494	372 637
Charges sociales à payer	200 579	109 749
Garanties (trousses, magasin central, sports)	133 843	131 148
Autres (Bureau du Logement)	-	222 707
<b>Créditeurs sans contrepartie</b>	<b>1 432 144</b>	2 151 815

Les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université versent annuellement des royalties à l'Université. Ces produits de royalties font l'objet d'une répartition entre les chercheurs-ses/inventeurs-es et l'Université. Ils baissent de CHF 521 522 en raison d'un nombre de dossiers de répartition en cours exceptionnellement plus élevé en 2023.

### 3.3.13 Comptes de régularisation passifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation passifs.

	<b>2024</b>	2023
Produits constatés d'avance	4 862 031	8 913 383
Charges à payer	5 579 291	3 681 760
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>10 441 321</b>	12 595 143

En 2023, l'université a reçu une subvention d'une Fondation privée destinée à payer des bourses et des aides financières aux étudiants, dont CHF 3 494 578 de la subvention n'avaient pas encore été utilisés en 2023. En 2024, la totalité a été utilisée.

### 3.3.14 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions et comportant des obligations de résultats ou de moyens. Ils sont munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées. Ils ne constituent pas des réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur.

Le tableau ci-dessous présente les fonds affectés de recherche par catégorie de bailleurs de fonds.

	<b>2024</b>	2023
Fonds National Suisse	84 323 572	85 992 012
Fonds de la Commission européenne	26 295 082	29 685 706
Autres Fonds de tiers	90 819 066	81 649 946
<b>Fonds affectés à la recherche</b>	<b>201 437 721</b>	197 327 664

Les autres fonds de tiers dédiés à la recherche sont obtenus par les chercheurs-ses auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. En 2024, deux fondations privées ont augmenté leur contribution en faveur, d'une part, des étudiants-es et, d'autre part, de la recherche médicale.

### 3.3.15 Instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie.

2024	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	4 30	300 000	470 635 717		<b>470 935 717</b>
Autres actifs d'exploitation	11 41		1 162 369		<b>1 162 369</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur		300 000	471 798 086	-	<b>472 098 086</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	3 30	18 100 171			<b>18 100 171</b>
Débiteurs avec contrepartie	5 34	46 946 893			<b>46 946 893</b>
Débiteurs sans contrepartie	5 34	7 859 953			<b>7 859 953</b>
Actifs financiers évalués au coût amorti		72 907 017	-	-	<b>72 907 017</b>
<b>Total Actifs financiers</b>		<b>73 207 017</b>	<b>471 798 086</b>	-	<b>545 005 103</b>
Créanciers avec contrepartie	12 42			30 942 598	<b>30 942 598</b>
Créanciers sans contrepartie	12 42			1 432 144	<b>1 432 144</b>
Emprunts hypothécaires	9 39			12 071 170	<b>12 071 170</b>
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	44 445 912	<b>44 445 912</b>
<b>Total Passifs financiers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>44 445 912</b>	<b>44 445 912</b>

2023	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 47	300 000	447 781 365		<b>448 081 365</b>
Autres actifs d'exploitation	13 65		1 129 751		<b>1 129 751</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur		300 000	448 911 117	-	<b>449 211 117</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	4 45	14 491 144			<b>14 491 144</b>
Débiteurs avec contrepartie	6 52	37 525 897			<b>37 525 897</b>
Débiteurs sans contrepartie	6 54	13 378 374			<b>13 378 374</b>
Actifs financiers évalués au coût amorti		65 395 415	-	-	<b>65 395 415</b>
<b>Total Actifs financiers</b>		<b>65 695 415</b>	<b>448 911 117</b>	-	<b>514 606 532</b>
Créanciers avec contrepartie	14 66			25 853 970	<b>25 853 970</b>
Créanciers sans contrepartie	14 67			2 151 815	<b>2 151 815</b>
Emprunts hypothécaires	9 59			12 355 430	<b>12 355 430</b>
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	40 361 215	<b>40 361 215</b>
<b>Total Passifs financiers</b>		-	-	<b>40 361 215</b>	<b>40 361 215</b>

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par niveau.

2024	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	4 30	470 635 717	300 000		470 935 717
Autres actifs d'exploitation	11 41	75 667	1 086 702		1 162 369
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur</b>		<b>470 711 384</b>	<b>1 386 702</b>	-	<b>472 098 086</b>
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur</b>		-	-	-	-

2023	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 47	447 781 365	300 000		448 081 365
Autres actifs d'exploitation	13 65	79 565	1 050 187		1 129 751
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur</b>		<b>447 860 930</b>	<b>1 350 187</b>	<b>-</b>	<b>449 211 117</b>
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides dont la juste valeur correspond au cours du marché (titres cotés).

Niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés mais par des analyses de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

### 3.3.16 Gestion des risques financiers

L'Université de Genève est exposée à divers risques financiers dans le cadre de ses activités. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidités. Ces risques sont gérés de manière autonome par l'Université et ses entités consolidées.

#### Risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

##### Risque de change

Le risque de change est le risque lié à la fluctuation des monnaies étrangères affectant les transactions et les actifs en monnaies étrangères. Plus particulièrement, à l'Université il concerne les comptes bancaires, placements financiers, débiteurs et créanciers en monnaies étrangères.

Mesures de gestion du risque de change :

Pour les portefeuilles financiers, des instruments de couverture sont utilisés. Pour les activités de recherche, une marge défavorable sur les taux de change est intégrée dans les budgets. Les montants restants à payer en devises étrangères à la clôture de l'exercice sont faibles et réglés rapidement.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net consolidé en lien avec le risque de change avec une appréciation / dépréciation du taux de change du franc suisse de +/-5%.

	Note Page	2024	2023
Liquidités et équivalents de liquidités	3 30	2 028 496	602 479
Placements financiers	4 30	64 000 604	44 723 247
Débiteurs avec contrepartie	5 34	1 055 622	696 069
Créanciers avec contrepartie	12 42	-2 788 513	-1 810 065
<b>Risque de change</b>		<b>64 296 209</b>	<b>44 211 730</b>
Sensibilité du résultat net une dépréciation du CHF vs monnaies étrangères	-5%	-3 214 810	-2 210 586
Sensibilité du résultat net une appréciation du CHF vs monnaies étrangères	+5%	3 214 810	2 210 586

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt concerne l'impact des variations des taux d'intérêt sur la dette et les placements financiers.

Mesure de gestion du risque de taux d'intérêt :

À l'exception des emprunts hypothécaires des sociétés immobilières, l'Université ne recourt pas aux dettes bancaires pour financer ses actifs. Selon les lois en vigueur, elle peut s'endetter jusqu'à 5 millions de CHF de manière autonome, entre 5 et 50 millions de CHF avec une garantie du Conseil d'État, et au-delà de 50 millions de CHF avec une loi adoptée par le Grand Conseil. Les emprunts hypothécaires privilégient des taux fixes et des amortissements réguliers.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du risque de taux d'intérêt.

	Note Page	2024	2023
Emprunts avec une échéance inférieure à un an	7 35	157 500	820 000
Emprunts avec une échéance supérieure à un an	7 35	11 913 670	11 535 430
<b>Risque de taux d'intérêts</b>		<b>12 071 170</b>	<b>12 355 430</b>
Sensibilité du résultat net à une baisse des taux d'intérêt	+1%	843	19 788
Sensibilité du résultat net à une hausse des taux d'intérêt	-1%	-843	-1 752

### **Risque de prix**

Le risque de prix concerne l'évolution des valeurs des actifs financiers. L'Université est exposée au risque de prix lié à ses placements financiers et immeubles de placement.

Mesure de gestion du risque de prix :

Les portefeuilles financiers, gérés selon une politique de diversification et de préservation du capital, sont confiés à des gérants externes sous la supervision d'un comité dédié. Pour les immeubles, des investissements réguliers visent à maintenir ou accroître leur valeur et optimiser les états locatifs. Une analyse de sensibilité, bien que théorique, est réalisée sur ces actifs pour estimer la volatilité en cas de variations des cours ou des taux d'actualisation.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net en lien avec le risque de prix.

	Note Page	2024	2023
Placements financiers	4 30	470 935 717	448 081 365
Immeubles de placement hors terrains	7 35	117 103 778	114 263 778
<b>Risque de prix</b>		<b>588 039 495</b>	<b>562 345 143</b>
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix	-5%	-23 546 786	-22 110 522
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix	+5%	23 546 786	22 110 522
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix	+0.25%	-29 179 740	-28 359 740
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix	-0.25%	-10 879 740	-11 359 740
Total - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-52 726 526	-50 470 262
Total - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		12 667 046	10 750 782

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des contreparties ne respecte pas ses obligations entraînant une perte financière.

Mesure de gestion du risque de crédit :

Le risque de crédit, lié aux comptes bancaires, placements financiers et débiteurs, est limité grâce à la diversification des contreparties et au suivi régulier des créances. La diversité des débiteurs, combinée à un contrôle interne efficace, réduit ce risque.

Le tableau ci-dessous présente le volume des montants sur lesquels le risque de crédit peut s'exercer.

	Note Page	2024	2023
Liquidités et équivalents de liquidités	3 30	18 100 171	14 491 144
Placements financiers	4 30	470 935 717	448 081 365
Débiteurs avec contrepartie	5 34	46 946 893	37 525 897
Débiteurs sans contrepartie	5 34	7 859 953	13 378 374
<b>Risque de crédit</b>		<b>543 842 735</b>	<b>513 476 781</b>

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne puisse pas honorer ses obligations financières à leur échéance.

Mesure de gestion du risque de liquidité :

Le risque de liquidité concerne les créanciers et les emprunts hypothécaires. Les remboursements d'emprunts incluent le capital et les intérêts, tandis que les dettes envers les créanciers sont sans intérêt. L'Université veille à une gestion prudente de ses engagements pour limiter ce risque.

	Note Page	<b>Montant au 31.12.2024</b>	<b>Échéances contractuelles non actualisées</b>			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	<a href="#">12</a> <a href="#">42</a>	30 942 598	30 211 520		731 078	
Créanciers sans contrepartie	<a href="#">12</a> <a href="#">42</a>	1 432 144	1 432 144			
Emprunts hypothécaires	<a href="#">7</a> <a href="#">35</a>	12 975 571	608 949	6 798 243	2 060 511	3 507 868
<b>Risque de liquidité</b>		<b>45 350 313</b>	<b>32 252 613</b>	<b>6 798 243</b>	<b>2 791 589</b>	<b>3 507 868</b>

	Note Page	<b>Montant au 31.12.2023</b>	<b>Échéances contractuelles non actualisées</b>			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	<a href="#">14</a> <a href="#">66</a>	25 853 970	25 424 361		429 609	
Créanciers sans contrepartie	<a href="#">14</a> <a href="#">66</a>	2 151 815	2 151 815			
Emprunts hypothécaires	<a href="#">9</a> <a href="#">60</a>	13 299 238	1 295 598	1 381 724	7 292 449	3 329 468
<b>Risque de liquidité</b>		<b>41 305 023</b>	<b>28 871 774</b>	<b>1 381 724</b>	<b>7 722 058</b>	<b>3 329 468</b>

### 3.3.17 Provisions

Les tableaux présentent les provisions pour risques et charges.

2024	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	37 998	1 911	-7 420	-1 105	31 385
<b>Provisions - part à court terme</b>	<b>37 998</b>	<b>1 911</b>	<b>-7 420</b>	<b>-1 105</b>	<b>31 385</b>
Rachats CPEG / part à long terme	58 848	-	-16 160	-	42 687
Litiges	351 788	-	-171 788	-	179 999
<b>Provisions - part à long terme</b>	<b>410 635</b>	<b>-</b>	<b>-187 949</b>	<b>-</b>	<b>222 687</b>
<b>Provisions</b>	<b>448 634</b>	<b>1 911</b>	<b>-195 368</b>	<b>-1 105</b>	<b>254 072</b>

2023	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	56 072	-	-17 458	-615	37 998
<b>Provisions - part à court terme</b>	<b>56 072</b>	<b>-</b>	<b>-17 458</b>	<b>-615</b>	<b>37 998</b>
Rachats CPEG / part à long terme	96 022	2 214	-39 388	-	58 848
Litiges	255 336	297 498	-	-201 046	351 788
<b>Provisions - part à long terme</b>	<b>351 358</b>	<b>299 711</b>	<b>-39 388</b>	<b>-201 046</b>	<b>410 635</b>
<b>Provisions</b>	<b>407 430</b>	<b>299 711</b>	<b>-56 846</b>	<b>-201 661</b>	<b>448 634</b>

#### Litiges et procédures judiciaires

En 2024, il n'y a pas eu de nouvelle constitution de provision concernant les litiges. Certains cas ont été réglés en 2024 et ont nécessité l'utilisation des provisions déjà constituées à hauteur de CHF 171 788.

### 3.3.18 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Selon la directive EGE-02-07 et l'article 14 de la loi, le résultat annuel du budget « État » de l'Université, qu'il soit positif ou négatif, est réparti suivant des règles spécifiques.

Si le résultat est bénéficiaire, 25 % de ce bénéfice avant rétrocession est enregistré comme une dette sous le nom « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette somme est ensuite déduite de la subvention cantonale reçue. Le reste du bénéfice (après rétrocession) est ajouté aux fonds propres de l'Université, avec 40 % affecté à la réserve des « subventions non dépensées » et 60 % au Fonds d'innovation et de développement.

Si le résultat est déficitaire, l'État augmente les subventions reçues. Cette somme est d'abord utilisée pour rembourser la dette « subventions non dépensées ». Si la subvention excède la dette, l'excédent est transféré dans les fonds propres reportés. Si le déficit se produit lors du premier exercice de la COB, il est entièrement affecté aux fonds propres reportés. En cas de pertes reportées, tout futur bénéfice est d'abord utilisé pour couvrir cette perte, selon les règles de la COB.

À la fin de la période COB 2024-2027, la dette « subventions non dépensées » sera remboursée à l'État. Le montant sera ajusté dans les comptes de l'Université par une écriture comptable correspondante. Cette méthode assure une répartition équitable des résultats financiers tout en soutenant le financement des projets d'innovation et de développement.

Sur la période de la COB 2024 / 2027, il n'existe aucune rétrocession de bénéfice à l'État.

### 3.3.19 Fonds d'innovation et de développement

	2024	2023
Solde au 01.01	<b>20 507</b>	891 451
Utilisation annuelle	-17 651	-891 451
Attribution totale	-	20 507
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	-	-
<i>Attribution au terme de la COB</i>	-	-
<i>Transferts des autres fonds propres affectés</i>	-	20 507
<b>Solde au 31.12</b>	<b>2 856</b>	20 507
Variation annuelle	-17 651	-870 944

Le résultat État 2024 présentant un déficit, aucune dotation au Fonds d'Innovation et de Développement (FID) n'est intervenue en 2024. De plus, la réserve « part de subvention non dépensée » étant négative, aucun transfert n'a été effectué en 2024.

Le solde 2023 de CHF 20 507 a été utilisé à hauteur de CHF 17 651.

### 3.3.20 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

#### Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants-es ou pour financer des prix.

#### Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, dont l'origine provient notamment des dons, des soldes des fonds de recherche acquis à l'Université et des soldes des activités de formation continue et des mandats

de prestation ou service, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation.

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale quant à leur utilisation.

### 3.3.21 Part de subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du résultat net budget « État » attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2024	2023
Solde au 01.01	<b>-6 268 910</b>	-471 300
Résultat net État	-11 049 410	-5 797 610
Affectation totale au FID	-6 209	-
<i>Affectation annuelle</i>	<i>-6 209</i>	<i>-</i>
<i>Affectation au terme de la COB</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Solde au 31.12</b>	<b>-17 324 529</b>	-6 268 910
Variation annuelle	-11 055 619	-5 797 610

### 3.3.22 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche inclut les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux, du SEFRI, ainsi que les mesures transitoires liées à l'exclusion de la Suisse d'Horizon Europe. La subvention de base est répartie entre les universités selon des critères liés aux étudiants, le nombre de diplômes délivrés, et à la recherche (30 %), comme les fonds obtenus et l'intensité des projets.

La baisse de la subvention fédérale de base de CHF 1 768 954 est due au recul de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités suisses.

La Confédération contribue également aux frais locatifs des bâtiments universitaires en prenant en charge 30 % des coûts, calculés en fonction des surfaces et des taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous présente les subventions fédérales allouées à l'Université.

	<b>2024</b>	2023
Allocations fédérales pour la recherche	117 967 569	122 567 951
Subvention fédérale de base	110 150 117	111 919 071
Contribution fédérale aux frais locatifs	671 439	584 174
Subventions de fonctionnement de la Confédération	228 789 125	235 071 196
Produits différés subventions d'investissement	2 874 906	2 926 657
<b>Subventions de la Confédération</b>	<b>231 664 031</b>	237 997 852

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université.

	<b>2024</b>	2023
Indemnité État	394 015 361	381 241 841
Rétrocession bénéfice (25 %)	-	-
Autres allocations État	2 267 717	1 294 486
Subventions de fonctionnement État	396 283 078	382 536 327
Accord intercantonal universitaire	39 279 195	40 667 288
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	-	-
Autres allocations des cantons	676 704	500 000
Subventions de fonctionnement autres cantons	39 955 899	41 167 288
Produits différés subventions d'investissement	18 129 087	17 682 204
<b>Subventions cantonales</b>	<b>454 368 065</b>	441 385 819

Le tableau présente les variations des principales sources de financement cantonales de l'Université entre 2023 et 2024, en tenant compte des ajustements liés aux mécanismes salariaux, à l'indexation, à la prime unique vie chère, à la tranche COB, aux compensations énergétiques et aux subventions spécifiques. Il intègre également les évolutions du produit de l'AIU, influencées par les changements dans les forfaits par groupe facultaire, le volume et la composition des effectifs étudiants, ainsi que les corrections de facturation des années antérieures.

Le tableau ci-dessous présente les autres subventions et dons en faveur de l'Université.

	<b>2024</b>	2023
Subventions de fonctionnement de la Commission européenne	21 074 101	20 356 986
Produits différés des subventions d'investissement	374 858	307 982
Total subventions de la Commission européenne	21 448 959	20 664 969
Subventions de fonctionnement « Autres subventions »	63 026 860	43 862 702
Produits différés des subventions d'investissement	3 273 638	3 281 832
Total « Autres subventions »	66 300 499	47 144 533
<b>Autres subventions</b>	<b>87 749 457</b>	67 809 502

L’augmentation des autres subventions s’explique notamment par les subventions accordées aux étudiants pour CHF 8,2 millions et les subventions pour la recherche médicale pour CHF 3,6 millions. Par ailleurs on constate une augmentation des activités financées par ce type de subvention à hauteur de CHF 7 millions.

Le tableau ci-dessous présente l’ensemble des subventions reçues par l’Université par type de bailleurs de fonds.

	<b>2024</b>	2023
Subventions de fonctionnement de la Confédération	228 789 125	235 071 196
Subventions de fonctionnement État	396 283 078	382 536 327
Subventions de fonctionnement autres cantons	39 955 899	41 167 288
Subventions de fonctionnement de la Commission européenne	21 074 101	20 356 986
Subventions de fonctionnement « Autres subventions »	63 026 860	43 862 702
Total des subventions monétaires de fonctionnement	749 129 064	722 994 498
Produits différés de subventions d'investissement	24 652 490	24 198 675
<b>Subventions reçues</b>	<b>773 781 553</b>	747 193 173

### 3.3.23 Taxes universitaires

Les taxes universitaires incluent les taxes d’encadrement, les taxes fixes et les taxes d’auditeurs-trices. Le tableau ci-dessous présente les taxes universitaires.

	<b>2024</b>	2023
Taxes d’encadrement	10 419 466	10 461 741
Taxes fixes	2 086 945	2 091 490
Taxes auditeurs-trices	48 000	41 200
<b>Taxes universitaires</b>	<b>12 554 411</b>	12 594 432

Les taxes universitaires 2024 sont restées inchangées par rapport à 2023. Elles sont composées des taxes fixes dédiées au financement des activités sportives, culturelles et sociales et des associations d'étudiants-es, ainsi que des taxes d'encadrement essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement.

### 3.3.24 Autres écolages

Le tableau ci-dessous présente les autres écolages.

	2024	2023
Formation continue	15 232 461	13 092 211
Cours d'été et cours de langue	1 239 887	1 192 262
École d'avocature	931 517	811 000
<b>Autres écolages</b>	<b>17 403 865</b>	<b>15 095 474</b>

En 2024, le chiffre d'affaires des activités de formation augmente de CHF 2 140 250. Cette augmentation reflète un redimensionnement structurel de l'offre de formation continue, notamment dans le domaine de l'économie et du management.

### 3.3.25 Prestations de services et ventes

Le tableau suivant présente les variations des mandats avec des tiers, des prestations de services, et des revenus liés aux activités culturelles, sportives, et cliniques. Il inclut également les revenus stables issus de royalties et brevets, ainsi que les participations des HES et de l'IHEID pour les services aux étudiants-es. Les données relatives aux bourses et aides financières pour les étudiants-es des HES, gérées par l'Université, y sont également intégrées, en tenant compte des avances de trésorerie et des mouvements de bilan associés

	2024	2023
Recettes dentaires	5 140 855	5 226 997
Mandats avec tiers	10 733 550	17 407 509
Prestations de services	9 148 124	8 771 416
Spin-off - royalties et gains réalisés sur vente	3 724 488	6 063 519
Matériel, travaux imprimerie, livres, publications, location	2 985 269	3 233 119
Analyses	997 186	825 254
Activités culturelles et sportives	2 026 287	2 231 134
Conférences	543 781	337 361
Autres inscriptions	282 971	285 271
Mise à disposition de personnel	392 892	603 067
Émoluments	363 639	250 185
Autres	32 031	17 913
<b>Prestations de services et ventes</b>	<b>36 371 074</b>	<b>45 252 744</b>

Les mandats de tiers ont diminué en 2024 de CHF 6 673 959. Plusieurs mandats importants en faculté des sciences et médecine se sont terminés en 2023 et aucun nouveau mandat de cette envergure n'a débuté en 2024.

La baisse de CHF 2 339 032 des Spin-off - royalties et gains réalisés sur vente est due au rattrapage en 2023 des gains antérieurs.

### 3.3.26 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent, d'une part, les prestations d'assurance prévues par les contrats de couverture maladie, accident, perte de gain, maternité et invalidité. D'autre part, ils comprennent les contributions de tiers pour la mise à disposition de prestations mutualisées.

Le tableau ci-dessous présente les dédommagements de tiers.

	2024	2023
Remboursements de tiers	19 776 715	21 723 202
Assurance maladie	538 012	1 007 334
Assurance accident	1 515 504	947 731
Assurance maternité	1 789 709	1 259 826
Assurance invalidité	608 891	479 165
Assurance perte de gain	72 795	103 505
<b>Dédommagements de tiers</b>	<b>24 301 626</b>	<b>25 520 762</b>

### 3.3.27 Recettes diverses

Les recettes diverses sont composées des dons et legs d'entreprises publics, d'entreprises privées à but non lucratif ou d'entreprises privées à but lucratif, des gains latents sur les actions des spin-off de l'Université, des rétrocessions liées à l'Université « employeur », des gains nets de change en lien avec les comptes courants relatifs au trafic de paiement, ainsi que d'autres recettes diverses.

Le tableau ci-dessous présente les recettes diverses.

	2024	2023
Dons et legs publics	2 773 749	2 498 847
Dons et legs privés	731 660	659 882
Rétrocession taxe CO <sub>2</sub>	247 619	344 743
Spin-off - gains latents des participations	-	-
Gains de change (comptes courants)	69 817	220 499
Divers	20 608	15 071
<b>Recettes diverses</b>	<b>3 843 453</b>	<b>3 739 042</b>

### 3.3.28 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs-trices : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs-trices sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur.

Le tableau ci-dessous présente les charges de personnel par nature.

	<b>2024</b>	2023
Traitements personnel administratif et technique	191 659 247	185 640 043
Traitements personnel enseignant	357 384 116	350 081 181
<b>Salaires</b>	<b>549 043 363</b>	535 721 224
Assurances sociales	49 224 589	48 330 710
Assurance maladie et accident	2 482 396	2 140 596
<b>Charges sociales</b>	<b>51 706 985</b>	50 471 306
Caisses de pension et de prévoyance	76 476 547	73 799 074
<b>Total « masse salariale »</b>	<b>677 226 895</b>	659 991 604
Rente-pont AVS	1 182 992	656 298
Autres charges de personnel	2 465 744	1 167 157
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>3 648 736</b>	1 823 455
<b>Charges de personnel</b>	<b>680 875 631</b>	661 815 059

L'augmentation des salaires de CHF 13 322 139 en 2024 résulte principalement des ajustements liés aux mécanismes salariaux et de l'augmentation du nombre de postes (+ 82,7 EPT). Les salaires du personnel administratif et technique ont augmenté de CHF 6 019 204, et ceux du personnel enseignant de CHF 7 302 935.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs-trices en équivalent temps plein (EPT) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2024		2023	
	Postes	Variation	Postes	Variation
Corps professoral	567.9	-0.2%	568.9	0.9%
Collaborateurs-trices enseignement et recherche	2 530.4	2.1%	2 478.1	0.1%
Personnel administratif et technique	1 764.0	1.8%	1 732.7	1.4%
<b>Total</b>	<b>4 862.3</b>	<b>1.7%</b>	4 779.7	0.7%

### 3.3.29 Biens, services et marchandises

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des biens, services et marchandises.

	2024	2023
Prestations de services, frais de gestion	42 370 524	43 892 161
<b>Honoraires et mandats externes</b>	<b>42 370 524</b>	43 892 161
Entretien mobilier	8 497 973	4 642 664
Entretien immobilier	9 844 823	10 198 991
<b>Entretien des biens mobiliers et immobiliers</b>	<b>18 342 796</b>	14 841 656
Loyers, fermages et redevances	12 986 103	13 586 078
<b>Loyers</b>	<b>12 986 103</b>	13 586 078
Frais de laboratoires	23 751 057	20 312 020
Fournitures et livres	12 649 265	13 805 870
Consommables	-748 740	-493 834
Eau, énergie et combustible	17 410 830	12 586 092
Frais divers	1 032 349	533 817
<b>Fournitures et prestations diverses</b>	<b>54 094 761</b>	46 743 966
Frais déplacement, réceptions et conférences	13 682 698	12 528 501
<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>141 476 882</b>	131 592 360

L'augmentation de l'entretien mobilier de CHF 3 855 308 en 2024 s'explique par un entretien ponctuel du matériel commun avec le CERN ainsi qu'une maintenance intensifiée du parc informatique.

L'augmentation des prix de l'énergie a entraîné une hausse des coûts y relatifs.

### 3.3.30 Subventions accordées

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration pour lesquels l'Université est un partenaire. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. L'Université alloue enfin des subventions dans le cadre de convention avec des fondations de droit privé ou public. Ces subventions représentent des contributions sans contrepartie directe pour l'Université que cette dernière entend promouvoir.

Le tableau ci-dessous présente les subventions accordées.

	2024	2023
Subventions à la recherche	3 685 735	3 873 049
Bourses sociales et dépannages pour les étudiants-es	9 225 794	5 223 358
Autres bourses et prix	5 954 132	5 886 648
Associations d'étudiants-es	416 374	396 435
Subvention aux cafétérias	-	235 253
Fondation EVE Université	3 818 811	3 541 900
Fondation Campus Biotech Geneva	8 707 373	8 978 242
Fondation ISREC (AGORA)	450 721	402 019
Fondation autonome de théologie	1 482 925	1 414 369
CUSO	576 962	577 168
Bibliothèque de Genève	995 148	998 473
Fondation pour recherches médicales	276 000	276 000
Fondation des archives Piaget	-	-
<b>Subventions accordées</b>	<b>35 589 976</b>	<b>31 802 916</b>

L'augmentation des subventions accordées en 2024 est principalement expliquée par les moyens supplémentaires obtenus d'une fondation privée pour l'octroi des bourses sociales aux étudiants.

### 3.3.31 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit que les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

#### Loyer pour les bâtiments de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations et, d'autre part, les intérêts relatifs au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1.

#### Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

L'Université assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), à l'exception de quelques contrats. Elle s'acquitte de tous les baux à loyer, de toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets.

**Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :**

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs-trices de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise ce service bureau selon un forfait défini dans une convention entre l'État et l'Université.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État.

	<b>2024</b>	2023
Amortissement bâtiments	34 114 884	39 763 291
Intérêts	9 524 770	9 706 753
Location terrains	6 173 587	6 173 587
Location simple « bâtiments universitaires »	49 813 241	55 643 632
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	7 068 694	7 068 694
Prestations service bureau rémunération	750 000	750 000
Prestations service santé	30 000	30 000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780 000	780 000
<b>Moyens mis à disposition UniGE</b>	<b>57 661 935</b>	63 492 326

Sources : État de Genève / Département des institutions et du numérique

### 3.3.32 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants-es de l'Université sont les membres du Rectorat (Rectrice, Vice-Rector-trice et du Secrétaire général), les Doyens-nes des facultés et les Directeurs-trices des centres interfacultaires membres permanents du Conseil Rectorat - Décanats, les Directeurs-trices de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des Directeurs-trices de l'administration centrale et du Secrétaire général et de la Directrice de cabinet correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des Doyens-nes de facultés et les directeurs-trices de centres interfacultaires, seule l'indemnité de direction est prise en considération. Le tableau ci-dessous présente la rémunération globale des membres de la direction et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (EPT).

	<b>2024</b>		2023	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.3	1 799 724	6.2	1 694 756
Décanat	10.0	217 553	10.1	214 567
Divisions	8.1	1 549 114	7.3	1 436 319
<b>Total</b>	<b>24.4</b>	<b>3 566 390</b>	23.6	3 345 642

Le périmètre des principaux dirigeants a été modifié en 2024 intégrant la directrice du cabinet de la rectrice.

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux dirigeants-es. Elle ne leur a accordé aucun prêt durant la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux dirigeants-es.

### 3.3.33 Information relative aux parties liées

Les parties liées de l'Université sont des entités dans lesquelles l'Université exerce une présence institutionnelle dans l'organe supérieur de direction. Cela inclut des entités où l'Université est membre fondateur, a une présence « ex-officio », ou détient une participation ou apporte un financement. Il existe deux catégories d'entités : celles indispensables à l'enseignement et la recherche de l'Université, et celles qui fournissent des ressources à l'Université. Seules les entités de la première catégorie sont présentées dans le rapport financier, avec des informations sur leur forme juridique et les relations avec l'Université (subventions, dons, aides, réseaux, ou services à la collectivité). Une entité peut entretenir plusieurs types de relations avec l'Université.

En 2024, aucune nouvelle entité n'a été ajoutée à la liste des parties liées, tandis que la Fondation Swiss Research Institute on Commodities (SRIC) a été retirée après sa dissolution en janvier 2023.

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université.

Entité	Forme juridique	Nature du contrôle	Nature de la relation	Partenaire-s
Fondation des Archives Institut Jean-Jacques Rousseau	D-privé	Exclusif	Cité	
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Exclusif	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Exclusif	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Exclusif	Cité	
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conjoint	Cité	Société académique Genève, famille
Fondation Barbier-Mueller	D-privé	Conjoint	Cité	Famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conjoint	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conjoint	Subv.	État GE, Église protestante de Genève
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conjoint	Aide/Subv.	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, ETHZ, universités cantonales, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conjoint	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conjoint	Subv.	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conjoint	Don	HUG
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conjoint	Rés.	GFR, Genève place financière
Swiss School of Public Health	D-privé	Conjoint	Rés.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, USITI
Swiss Library Service Platform	SA	Conjoint	Rés.	ETZH, universités cantonales, HES, HEP
Ayaru	SARL	Conjoint	Cité	MOOCS
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HUG, HES SO, IMAD
Health 2030	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNIBE, Inselspital
Réseau des animaleries lémaniques	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	EPFL, UNIL, CHUV, HUG, FCBG
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conjoint	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conjoint	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conjoint	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conjoint	Rés.	Université Renmin (Pékin)
Fondation Martin Bodmer	D-privé	Influence	Cité	Famille, État GE
Fondation Swiss Digital Initiative	D-privé	Influence	Don	Confédération, EPFZ, Digitalswitzerland
Fondation Switzerland Innovation	D-privé	Influence	Rés.	EPF, FNS, Swissuniversities, universités cantonales, cantons, entreprises privées
Health Sciences e-Training Foundation	D-privé	Influence	Cité	UNIL, UNIBS, UNIBE, UNIZH, EPFL, Confédération, entités privées
Institut de recherche IDIAP	D-privé	Influence	Rés.	Ville de Martigny, État du Valais, EPFL, Swisscom
Switch	D-privé	Influence	Subv./Rés.	EPFZ, EPFL, cantons universitaires, universités cantonales, HES, HEP Berne et Valais
Fondation genevoise pour l'Innovation technologique	D-public	Influence	Cité	État, milieux économiques
Centre Jacques Dubochet	Simple	Influence	Rés.	EPFL, UNIL
Association OLOS	Assoc.	Influence	Cité	HES SO, ZHAW
Espace suisse	Assoc.	Influence	Cité	Cantons, Villes, Confédération, CFF, ETH ZH, HES GE
Swiss 3 R Compétence	Assoc.	Influence	Rés.	UNIBS, UNIBE, UNIFR, UNIL, UNIZH, EPFL, EPFZ, Université des sciences appliquées et des arts du nord-ouest de la suisse, Interpharma

### 3.3.34 Informations sur les actifs éventuels

À l'horizon 2028, les travaux de construction du « Grand centre de physique et mathématique » devraient commencer, avec une livraison prévue pour 2033. Ce projet sera en partie financé par une donation de CHF 80 000 000 d'une fondation privée genevoise. Bien que la donation soit liée à la réalisation du bâtiment, aucun délai précis n'est indiqué pour sa construction. En attendant, la fondation a versé un premier acompte de CHF 40 000 000 en 2018 pour l'acquisition d'un bâtiment à la rue du Conseil Général, destiné à loger la Section de mathématique. Ce don a été enregistré dans les produits de 2018. Le solde restant à recevoir, étant donné que l'Université ne contrôle pas entièrement les décisions du projet, est présenté comme un actif éventuel dans les états financiers.

### 3.3.35 Engagements conditionnels

La Fondation Campus Biotech Geneva, l'Université et l'EPFL sont signataires du bail à loyer des bâtiments pour le Campus Biotech Geneva. Les engagements conditionnels sont de CHF 224 000 000 et représentent l'engagement solidaire résiduel jusqu'à l'échéance du bail à loyer, y compris remise en état des locaux.

### 3.3.36 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

## **4. Rapport de l'organe de révision**

## Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Rectorat de l'Université de Genève, Genève

### Rapport sur l'audit des comptes consolidés

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université de Genève et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés, le tableau de variation de fonds propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'UNIGE, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et au Code International d'Éthique des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendance) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités du Rectorat relatives aux comptes consolidés

Le Rectorat est responsable de l'établissement des comptes consolidés en conformité avec le Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Rectorat est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Rectorat a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Rectorat du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

- nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Rectorat, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA



Hélène Béguin  
Expert-réviseur agréée  
Réviseur responsable



Pleurat Tafa  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 12 mars 2025

Annexe :

- Comptes consolidés constitués du bilan consolidé, du compte d'exploitation consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidés, du tableau de variation des fonds propres consolidés, et de l'annexe aux comptes consolidés





**UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

Division comptabilité et gestion financière  
24 rue Général-Dufour  
1211 Genève 4